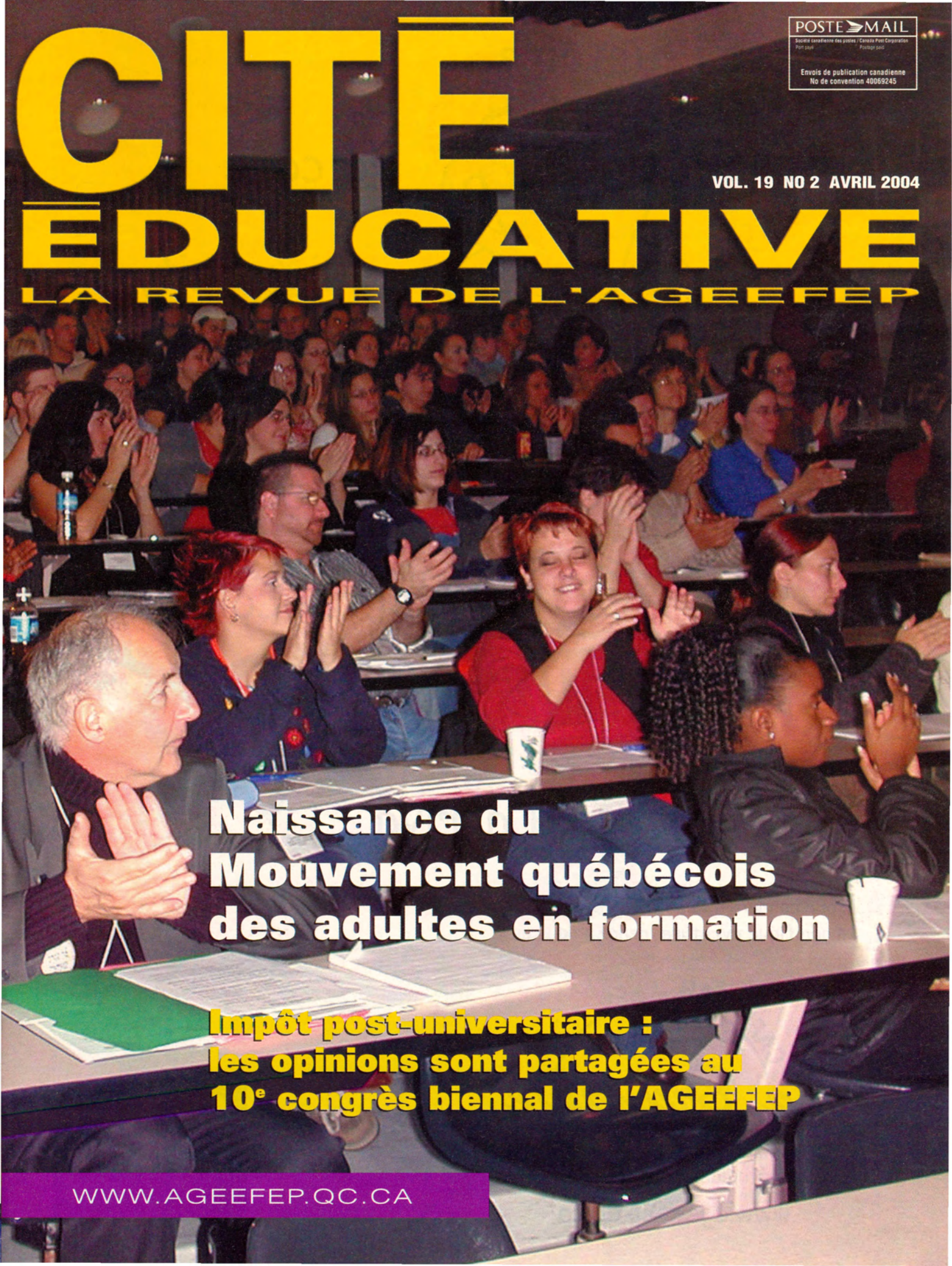




CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Poste 240

Envoi de publication canadienne
No de convention 40069245

VOL. 19 NO 2 AVRIL 2004

**Naissance du
Mouvement québécois
des adultes en formation**

**Impôt post-universitaire :
les opinions sont partagées au
10^e congrès biennal de l'AGEEFEP**

WWW.AGEEFEP.QC.CA

C'est l'histoire

d'une



de café

qui venait,

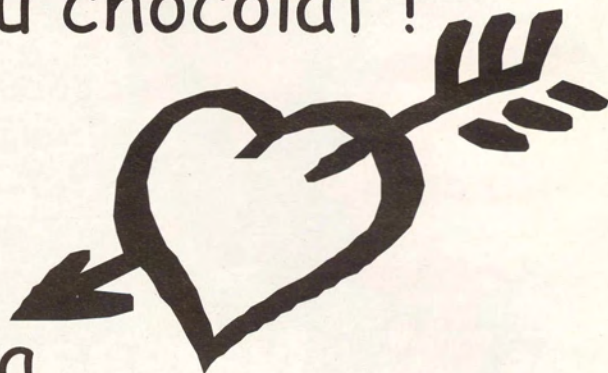
malencontreusement,

de perdre son meilleur ami

le



au chocolat !



C'est alors qu'arriva...

Pour connaître la suite de cette
magnifique aventure, rendez-vous au :

CAFÉ•BAR
La Brunante

3200, rue Jean-Brillant, local 2326
Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

www.ageefep.qc.ca





JEUNE DEPUIS 1903

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Transcontinental

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Yvonne Ellis, vice-présidente

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Denis Sylvain, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 343-7733

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 343-7724

Site Web :

www.ageefep.qc.ca

Courriel :

citeducative@ageefep.qc.ca



SOMMAIRE

Éditorial : Donner du poids politique à l'éducation des adultes 5

Opinion : La FEP absente du 125^e anniversaire de l'U.deM. 6

L'AGEEFEP en bref 8

L'École nationale de cirque : apprendre l'art de vivre pour vivre de l'art 10

Les écoles vertes : pour que fleurisse un monde meilleur 11

Le Certificat en journalisme de la FEP fête ses 30 ans 13

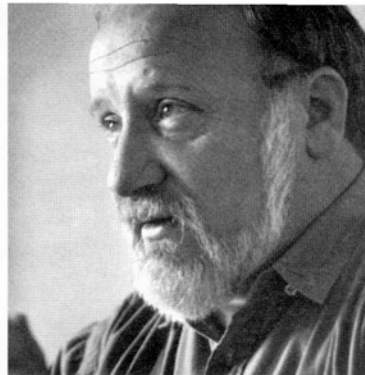
Une université pour tous : un droit 14

Impôt post-universitaire : les opinions sont partagées au 10^e congrès biennal de l'AGEEFEP 20

Naissance du Mouvement québécois des adultes en formation 22

En page couverture :
photo de Marcel Felteau

Donner du poids politique à l'éducation des adultes



On l'a souvent lu dans cette page, mais il est nécessaire de le rappeler : pour ce qui est des politiques, du financement et des programmes d'éducation des adultes, la vigilance s'impose toujours pour éviter les reculs et cela, dans tous les ordres d'enseignement. Il en est ainsi depuis une vingtaine d'années, au moment où a pris fin le développement fulgurant amorcé dans les années 60 et où a commencé une période de désintérêt des pouvoirs publics pour l'éducation des adultes. À une époque où les finances publiques sont mises à mal et où l'on concocte la « réingénierie » de l'État, le danger que l'éducation des adultes fasse les frais des politiques néo-libérales est plus grand que jamais. Le meilleur moyen de contrecarrer ce scénario, c'est que les étudiants et les étudiantes adultes se donnent le poids politique pour influencer les choix de société. Ce n'est pas le cas présentement, mais il est possible de remédier à cette lacune.

C'est dans cette perspective que doit être interprétée l'activité de l'AGEEFEP au cours des dernières années et son engagement dans la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et dans la naissance du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), dont il est abondamment question dans ce numéro.

Le mémoire que la FAEUQEP a présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, que nous publions intégralement dans nos pages, est à cet égard très représentatif des enjeux actuels en éducation des adultes dans les universités. Alors que le gouvernement semble enclin, d'une façon

ou d'une autre, à exiger des étudiant-e-s adultes une plus grande contribution financière à leurs études que celle des étudiant-e-s en formation initiale, le mémoire de la Fédération démontre qu'il s'agirait d'un grave erreur, car c'est par l'éducation des adultes que les francophones ont historiquement rejoint les anglophones pour ce qui est de l'espérance d'obtenir un diplôme universitaire. Il y a également tout lieu de croire que l'éducation des adultes a également constitué un facteur important de la scolarisation des femmes, des gens qui occupent un emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale modeste.

Compte tenu de cela, qui pourrait nier que l'éducation des adultes a constitué l'un des principaux facteurs de la démocratisation des études universitaires au Québec? Ce n'est pas dit dans le mémoire, mais dans le numéro de janvier 2004 de la revue *Forces*, le recteur de l'UQAM, M. Roch Denis, rappelait que près de la moitié des quelque 140 000 diplômé-e-s de cet établissement depuis sa fondation étaient des personnes qui occupaient un emploi et qui ont effectué leurs études à temps partiel. Le mode d'étude à temps partiel et l'occupation d'un emploi constituent des caractéristiques qui définissent l'étudiant-e adulte à l'université.

En plus de la commission parlementaire, dont ce n'était pas l'objet principal, le financement de l'éducation des adultes fera vraisemblablement l'objet d'un autre débat puisque le ministre de l'Éducation a reçu récemment le rapport du Groupe d'experts sur le financement de la formation continue qui étudiait cette question depuis plus d'un an. Là aussi, il pourrait y avoir péril en la demeure, car l'hypothèse de

travail du Groupe d'experts ne prévoyait pas d'augmentation globale du budget de l'éducation des adultes, mais plutôt un réaménagement de ce dernier. Or, c'est l'université qui ferait forcément les frais d'une redistribution des fonds publics puisque c'est le seul ordre d'enseignement où il n'existe aucune limite quant au nombre d'étudiant-e-s adultes qui peuvent être admis. Au secondaire et au collégial subsiste un système d'enveloppe budgétaire fermée pour les études à temps partiel, ce qui limite l'admission à un nombre prédéterminé d'étudiant-e-s adultes. Cette politique, qui pénalise les personnes les moins scolarisées, est incompréhensible dans une société dite du savoir, mais il serait inadmissible de solutionner le problème en restreignant l'accès aux études universitaires.

Comme nous l'avons noté en introduction, le faible poids politique de l'éducation des adultes n'est pas étranger au fait que ce secteur ne fasse pas partie des priorités gouvernementales en éducation. L'exemple des étudiant-e-s en formation initiale, qui ont créé avec les années un influent regroupement d'associations étudiantes dont le gouvernement ne peut faire fi, nous indique la voie à suivre : c'est seulement en se donnant une voix commune que les étudiant-e-s adultes pourront tirer leur épingle du jeu sur l'échiquier politique de l'éducation. Telle est la raison d'être du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) dont il est aussi question dans ce numéro.

Le président,

Robert Martin
Robert Martin

Montréal, le 20 février 2004

Monsieur Jean-Marc Boudrias, Doyen
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

Objet : L'absence de la FEP dans la médiatisation du 125^e anniversaire
de l'Université de Montréal

Monsieur le Doyen,

Tout récemment, un cahier spécial du journal *Le Devoir* consacrait toute une série d'articles au 125^e anniversaire de l'Université de Montréal. Un très beau cahier d'ailleurs, où l'on retrouvait plusieurs photos et mentions d'anciens étudiants, enseignants, ou chercheurs issus des diverses facultés de l'Université de Montréal au fil des ans et connus pour leurs réalisations. Tout un pan de l'histoire du savoir à Montréal.

Comme nous sommes étudiants et étudiantes à la FEP, nous y avons cherché quelque chose concernant la Faculté de l'éducation permanente. Rien! Pas un seul petit morceau, pas même des miettes, la Faculté n'existe pas au dire du grand journal. Est-ce un oubli? Devrions-nous chercher notre alma mater dans la publicité? Rien non plus. Mais où est passée la FEP? L'avez-vous vue? Nous, non.

Pourtant, sans la FEP, il manquait une partie importante de l'Université : une faculté qui existe depuis plus de 40 ans, où seraient passés 60 000 étudiants et étudiantes. Où serait passée cette Faculté qui actuellement en accueillerait encore près de 10 000 selon les informations diffusées sur le site Web même de la dite Faculté, soit 27 % des étudiants et des étudiantes de l'Université inscrits dans un programme de 1^{er} cycle. « Prenez de la valeur », y lit-on. De quelle valeur est-il question? Et quand commence-t-elle à prendre effet cette valeur, dites-nous?

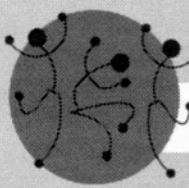
Monsieur le Doyen, nous ne savons plus si nous devons dire que nous étudions à l'Université de Montréal. Nous ne tenons pas à voir notre nom sur une banderole, mais désirons simplement avoir un sentiment d'appartenance, avoir la conviction que nous sommes quelque part, que nous faisons partie, peut-être, de la famille. Il doit bien y avoir des gens de renom issus de cette Faculté et dignes de mention, sans compter tous les travailleurs et travailleuses qui oeuvrent dans la communauté québécoise ou ailleurs. Pourquoi ce silence?

Est-il besoin de mentionner les programmes spécifiques développés à la FEP comme le Certificat en journalisme (30^e anniversaire cette année), ceux en publicité, sciences infirmières, gestion des services de police, inhalothérapie, criminologie, toxicomanie, intervention multiethnique, études individualisées, sans compter le Certificat de rédaction... Et nous en oublions sûrement.

Qui plus est, nous avons peur. Nous avons peur que la Faculté ne disparaisse. L'un des articles mentionne les pavillons hors campus et leurs développements futurs, mais jamais le nom de la Faculté de l'éducation permanente, dont les étudiants et les étudiantes remplissent pourtant ces cours hors les murs. Est-ce voulu? Pourtant, il nous semble qu'il y a là un paradoxe. Il y a de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes inscrits à la FEP, ce qui indiquerait un besoin grandissant dans la demande de cours crédités en formation continue. Par ailleurs, chacun sait que comme il n'y a pas de recherche subventionnée à la FEP, ses revenus financeraient en partie les autres facultés où l'on y pratique cette belle et grande recherche tant vantée et si prisée.

Alors monsieur le Doyen, pourquoi? Pourquoi sommes-nous absents?

Lise Audet, étudiante au Certificat de rédaction, 2^e certificat



Concours
52 000 \$
Plaisirs assurés pour l'année

Réalisez vos rêves
les plus fous!

Demandez une soumission au :
1 888 597-3673

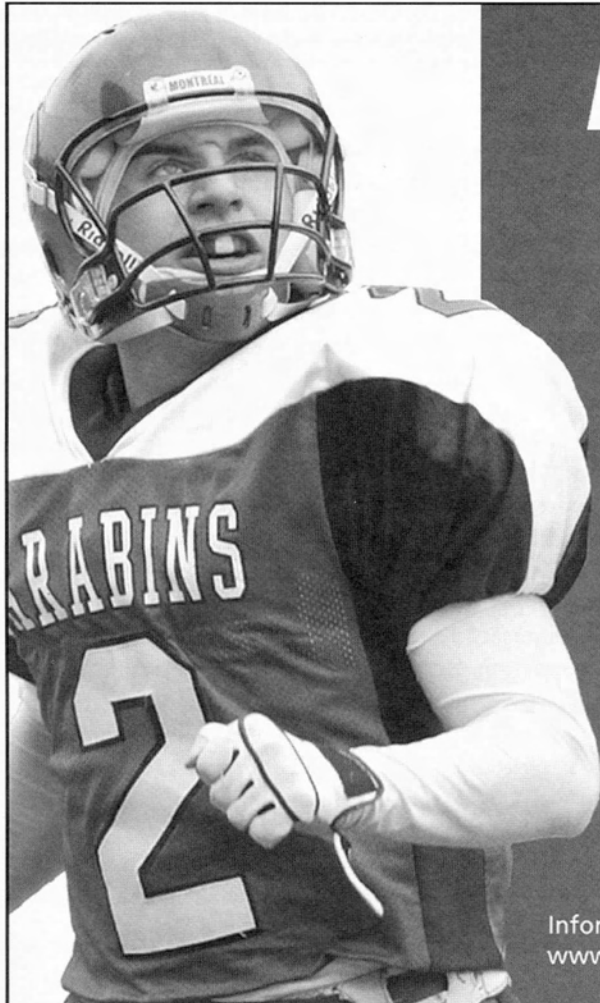
et courez la chance de gagner 1 000 \$
par semaine durant un an!

Pour plus de détails, www.lapersonnelle.com/plaisirs



laPersonnelle

Assurance de groupe auto,
habitation et entreprise



BILLETS de SAISON

**Achetez-les avant
le 31 mai 2004
et obtenez une
casquette
des Carabins
(valeur de 20 \$)**

**Billets en vente:
Au CEP SUM
2100 Édouard-Montpetit**

**Sur le réseau Ticketpro
(514) 908-9090
www.ticketpro.ca**

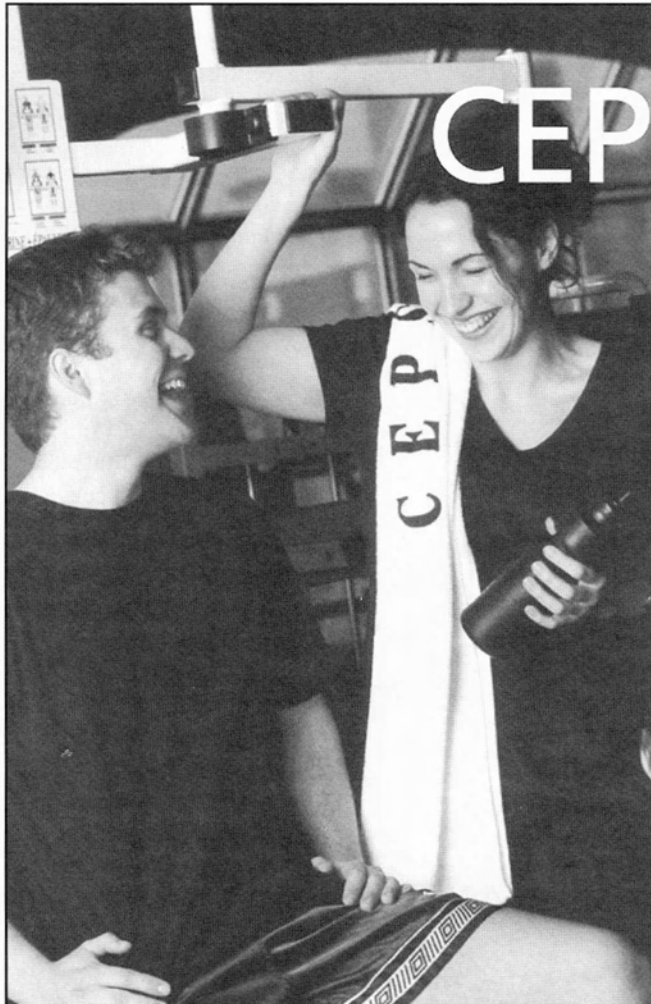
Budweiser



**Information : (514) 343-7772
www.carabins.umontreal.ca**

Carabins

**Université 
de Montréal**



CEP SUM plaisirs

**Ne manquez pas
la prochaine saison
d'activités.**

- > Choix incomparable d'activités pour tous!
- > Inscriptions à compter du 30 mars
(514) 343-6160

Facile d'accès!

 Édouard-Montpetit
2100, boul. Édouard-Montpetit
Montréal

cepsum

**Université 
de Montréal**

L'ICÉA change de nom

Connu depuis 58 ans sous le nom d'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA), l'organisme a troqué son nom pour celui d'« Institut de coopération pour l'éducation des adultes » en vertu d'une décision qu'a prise une assemblée générale spéciale tenue en janvier dernier. « C'est un moment significatif dans l'histoire de l'ICÉA. Depuis sa création, notre organisme est un lieu privilégié pour l'échange et la concertation entre les milieux du travail, syndicaux, institutionnels et communautaires sur les questions reliées à l'éducation et la formation des adultes. L'action de l'ICÉA s'inscrit tant dans la sphère québécoise que canadienne et internationale. Le nouveau nom reflète davantage ce que l'ICÉA est dans les faits : un organisme rassembleur unique au Québec et une référence en matière d'éducation et de formation continue », a souligné le directeur général de l'organisme, M. Bernard Normand. On notera que, dans le choix du nouveau nom, l'Institut a pris soin de s'assurer de conserver l'acronyme ICÉA, ce qui était indispensable compte tenu de sa notoriété.

La collation des grades

Quelque 395 étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente qui avaient terminé leurs études en 2002 ont reçu officiellement leur baccalauréat, le 12 novembre dernier, à l'occasion de la collation des grades, une cérémonie émouvante qu'organisent conjointement la FEP et l'AGEEFEP. Habituellement, la collation des grades a lieu en mai, mais le conflit de travail avec les employé-e-s de soutien avait forcé le report de l'événement à l'automne. Les diplômé-e-s de l'année 2003, eux, recevront leur baccalauréat en mai. Sur la photo, de gauche à droite, M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP; M^{me} Nicole Payant, une nouvelle diplômée qui a prononcé l'allocution au nom de ses condisciples; ainsi que

M. Normand Bélisle, le secrétaire général de l'Association.

Une association pour les parents étudiants

Depuis sept ans, l'Association Cigogne offre des services aux parents pour les aider à concilier leurs études et leurs obligations familiales. Vous avez le goût de rencontrer d'autres parents étudiants, de parler de vos difficultés ou de participer à des activités familiales? Vous pouvez vous joindre à la grande famille de Cigogne en composant le (514) 341-0254. De l'information est également disponible sur le site web de l'Association (www.cigogne.cebl.org) ou en communiquant par courriel : cigogne@cebl.org. Notons enfin que le guide de ressources 2004 de Cigogne est disponible au bureau de l'organisme, au 2765, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Darlington (métro Université de Montréal ou autobus 129).

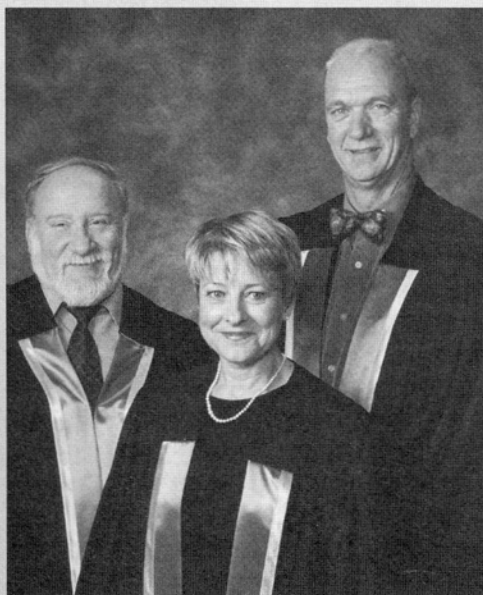
Hausse des inscriptions dans les universités canadiennes

Selon la journal *Actualités universitaires*, l'année 2003-2004 a été marquée par une autre augmentation massive du nombre d'inscriptions dans les

universités canadiennes. L'augmentation s'est chiffrée à 8,4 % au 1^{er} cycle et elle totalise 21 % depuis 2000. À la fin d'octobre 2003, on dénombrait ainsi 640 000 étudiants et étudiantes à plein temps dans des programmes menant à un grade. Aux cycles supérieurs, la hausse se chiffre à 8 % pour l'année en cours et elle était de 10 % en 2002-2003. On observe également une hausse de plus de 20 % du nombre d'étudiant-e-s étrangers. « Les enfants des baby-boomers ont maintenant l'âge de fréquenter l'université et, facteur non négligeable, beaucoup d'entre eux désirent y aller. Les facteurs tels l'influence parentale, les signaux provenant de l'économie ainsi que la reconnaissance des grades universitaires par les étudiants contribuent à la poussée des taux de participation », lit-on dans le journal.

Feu Claude Ryan, un défenseur de l'éducation des adultes

Dans le concert d'éloges qui a marqué le décès de M. Claude Ryan, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a rappelé que ce dernier était aussi un grand défenseur de l'éducation des adultes. Son action en ce domaine a commencé dès l'après-guerre au Secrétariat national de l'Action catholique canadienne et elle s'est poursuivie au début des années 60, moment où le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Paul-Gérin Lajoie, lui a demandé de produire un rapport sur l'éducation des adultes à l'intention de la Commission Parent. Ses convictions en la matière ne se sont pas démenties au fil des ans. Dans une conférence prononcée en mai 2002, il affirmait ainsi : « Je pars personnellement du principe que l'éducation des adultes embrasse tout l'homme, toute la vie humaine et que s'y rattache directement ou indirectement tout ce qui tend à rendre la personne adulte, agissant par elle-même ou avec d'autres, plus complète, plus épanouie, plus capable d'engagement éclairé et durable, de liberté et de responsabilité. »



Le Fureteur

Pour connaître tous les ateliers et services, les événements et les idées de sorties, consultez **Fureteur**, guide des ateliers et des services de l'Université de Montréal, distribué sur le campus et dans les quartiers environnants pendant toute l'année scolaire ou visitez-le sur Internet au www.sae.umontreal.ca.

Calendrier des Services aux étudiants - Hiver 2004

JUSQU'AU 25 MARS Misez sur un atelier du SOCP

Soutien à l'apprentissage, orientation scolaire et professionnelle, développement des compétences personnelles.
Inscription aux ateliers du Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP)
(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

MARS Emplois d'été

Au Service universitaire de l'emploi (SUE), les offres d'emplois d'été arrivent tôt. Pas besoin de vous déplacer : consultez-les sur le site Web du SUE!
Code d'accès requis.
(514) 343.6736 / www.emploi.umontreal.ca

19, 20 ET 21 MARS La Course du premier mai et Indications scéniques de Israël Horovitz

Vendredi et samedi à 20 h / dimanche à 14 h et 20 h
Entrée : 10 \$ (étudiants U de M) / 15 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4691 / www.sac.umontreal.ca

2, 3 ET 4 AVRIL (+1...)

Chorégraphie de Anne-Marie Jourdenais
Vendredi et samedi à 20 h / dimanche à 14 h et 20 h
Centre d'essai
Entrée : 10 \$ (étudiants U de M) / 15 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4686 / www.sac.umontreal.ca

17 AVRIL Chœur gospel du SAC

Samedi à 20 h
Centre d'essai
Entrée : 5 \$ (étudiants U de M) / 10 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4692
www.sac.umontreal.ca

FIN DE SESSION Avez-vous trop cliqué sur votre SOURIS?

Évaluation, programme d'exercices et traitement sont offerts par les physiothérapeutes du Service de santé pour les blessures reliées aux activités de tous les jours et aux activités sportives.
(514) 343.6513 / www.sante.umontreal.ca

MARS Orientation

Pour choisir une carrière qui correspond à vos champs d'intérêt, à vos valeurs et à votre personnalité, un conseiller d'orientation rend la chose plus aisée.
Sur rendez-vous, le jour ou le soir.
Étudiants U de M : 12 \$
Étudiants en rédaction de thèse : 50 \$
(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

8 AU 22 MARS Stands du Centre d'information scolaire et professionnelle

Tout sur les études et le marché du travail, sur les emplois d'été et les cours de langue à l'étranger ou encore sur les programmes d'échanges étudiants à planifier pour les sessions prochaines!
(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

23 ET 24 MARS Journées de l'emploi en physiothérapie/ergothérapie 11 h à 14 h

Organisées par le Service universitaire de l'emploi (SUE). Apportez votre CV et venez rencontrer les employeurs! Pavillon Marguerite-d'Youville, à la cafétéria
(514) 343.6736 / www.emploi.umontreal.ca

14 ET 15 AVRIL SACAJAZZ

Mercredi et jeudi à 20 h
Centre d'essai
Entrée : 5 \$ (étudiants U de M) / 10 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4692
www.sac.umontreal.ca

17 AVRIL Les Voix de la montagne

Samedi à 20 h
Église du Saint-Nom-de-Jésus
Entrée : 5 \$ (étudiants U de M) / 10 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4692
www.sac.umontreal.ca

MARS Mois de la nutrition 2004 : Mange bien. Goûte la vie

Nombreux sujets seront abordés tels que : le poids-santé, des trucs pour bien manger avec peu de temps et à moindre coût, des recettes simples et savoureuses. Les nutritionnistes font la tournée du campus et vous attendent à leur stand!
(514) 343.6111, poste 1770
www.sante.umontreal.ca/info_nutri.htm

AVRIL L'été sous les cocotiers! Êtes-vous vacciné?

Santé-voyage, vaccination, contraception, MTS-SIDA.
Soins infirmiers : (514) 343.6505
Clinique médicale : (514) 343.6452, poste 3
www.sante.umontreal.ca

29 MARS AU 16 AVRIL
Rien ne se perd, tout se crée
ATELIERS DU SAC
Inscriptions étudiantes (étudiants U de M seulement)
29 mars au 2 avril, 8 h 30 à 16 h 30
Inscriptions pour tous
5 au 8 avril, 13 au 16 avril, 8 h 30 à 16 h 30
au Secrétariat du Service des activités culturelles (SAC)
(514) 343.6524 / www.sac.umontreal.ca

15 AU 25 AVRIL Exposition de photographies

(Œuvres soumises au 18^e Concours interuniversitaire de photographie (Thème : Ombres et silhouettes))
Centre d'exposition de l'U de M
Entrée libre
(514) 343.6111, poste 4694
www.expo.umontreal.ca

15 AU 18 MAI Les Misérables de Victor Hugo

Comédie musicale du TUM
Jeudi au samedi à 20 h / dimanche à 14 h et 20 h
Centre d'essai
Entrée : 10 \$ (étudiants U de M) / 15 \$ (grand public)
(514) 343.6111, poste 4691 / www.sac.umontreal.ca

13 MAI La fin des études? Journée sur la recherche d'emploi!

Rédiger son curriculum vitae et sa lettre de présentation
Planifier sa recherche d'emploi
Préparation à l'entrevue
Simulation d'entrevues
(514) 343.6736 / www.emploi.umontreal.ca

Adresses

Centre d'essai et Studio théâtre
Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit, 6^e étage
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Centre d'exposition de l'Université de Montréal
Pavillon de la Faculté d'aménagement
2940, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
local 0056
☎ Université-de-Montréal ou autobus 51

Église Saint-Nom-de-Jésus
4215, rue Adam (angle Desjardins)
☎ Pie-IX et autobus 139 Sud

Secrétariat du Service des activités culturelles (SAC)
Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
2^e étage, bureau C-2524
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Service d'action humanitaire et communautaire
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, local B-2253
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP)
2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage, bureau 330
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Service de santé
2101, boul. Édouard-Montpetit
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Service universitaire de l'emploi (SUE)
Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
Rez-de-chaussée, local A-0304
☎ Édouard-Montpetit ou autobus 51

Université  de Montréal

NDLR : Les textes des prochaines pages sont signés par Pascal Poinlane et Patricia Gagnon, qui ont gagné respectivement les 1^{er} et 2^e prix au concours de journalisme «Moi, je publie», qui est organisé conjointement par la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et l'AGEEFEP, en collaboration avec Pepsi-Cola Canada. M. Poinlane et M^{me} Gagnon sont tous deux étudiants au Certificat en journalisme. Tous les étudiant-e-s de la FEP peuvent participer à ce concours qui consiste à produire un article de quatre à cinq feuillets traitant de l'éducation. Il peut s'agir d'une recherche, d'une analyse, d'une entrevue ou d'un reportage. Les deux lauréats ont reçu une bourse de 500 \$ et de 300 \$. Le jury qui a déterminé les gagnants était composé de M^{me} Marie-Christiane Hellot, responsable du Certificat en journalisme, de M^{me} Lise Malo, responsable du Certificat en rédaction et de M. Claude Garon, rédacteur en chef de Cité éducative.

L'ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Apprendre l'art de vivre pour vivre de l'art

Pascal Poinlane

Pour certaines personnes, que d'autres qualifieraient d'utopistes, la créativité peut s'enseigner à l'école. Les penseurs du système scolaire québécois semblent y avoir renoncé. Pour Jan-Rok Achard, directeur de l'École nationale de cirque de Montréal entre 1987 et 1998, la clé se trouve dans le métissage entre la tradition et la modernité des institutions d'enseignement. L'absence de tradition a pourtant permis au cirque québécois de faire éclater les frontières artistiques des arts de la piste. Histoire internationale d'un modèle québécois. Et l'histoire ne s'arrête pas au Cirque du Soleil... Le renouvellement des arts de la piste est assuré par les finissants des écoles de cirque. Les 7 doigts de la main ou le Cirque Éloize participent au foisonnement créateur, en perpétuelle évolution. L'approche pédagogique préconisée par M. Achard pourrait inspirer les réformateurs du système éducatif.

UNE HISTOIRE DE COPIER-COLLER

À partir de l'Empire romain, les historiens ont la certitude que le savoir circassien se transmet de père en fils et de mère en fille. Les troupes, pour la plupart ambulantes, présentent un spectacle qui

s'articule autour du savoir-faire d'une dynastie d'artistes issus d'une même lignée. Les écoles familiales permettent de former les enfants dès l'âge de 2 ou 3 ans et d'intégrer progressivement leurs prouesses aux numéros déjà existants. Le XX^e siècle annonce l'essoufflement d'un art très ancien.

Le système pédagogique des écoles familiales y est pour quelque chose. Il comporte effectivement plusieurs limites. D'abord, les parents considèrent d'ailleurs leurs enfants comme des travailleurs au service d'un cirque que comme des élèves en formation. L'apprenti ne choisit pas son métier. Il naît artiste de cirque, comme on naît à cette époque forgeron, luthier ou cordonnier. Comme pour tous les métiers traditionnels, l'élève apprend par imitation. Une différence persiste : le cirque est un art dont le renouveau dépend de la créativité qu'on y met. Le modèle éducatif qu'elles préconisent amène les troupes de cirque à répéter le même spectacle depuis des générations. C'est encore le cas de nos jours, souligne M. Achard : « Lors de mes voyages en Europe, j'ai vu des familles de cirque. Après avoir assisté à quelques spectacles, souvent des mêmes familles, je me suis dit : tiens! Il est en train de faire ce que papa faisait, elle est en train de faire ce que maman faisait. Donc c'était pour moi comme du copier-coller. » Dans un tel contexte, l'innovation est inexistante. Cela est d'autant plus vrai que l'élève est placé très jeune devant un public, ce qui limite son droit à l'erreur.

UN SAVOIR-VIVRE CRÉATIF

Si le carcan familial étouffe en quelque sorte l'élève, l'isolement des troupes de cirque, qui évoluent en marge de la société, contribue à la stagnation de l'art circassien. « Au fur et à mesure que

j'établissais des liens avec ces familles que j'aimais, je me rendais compte que leurs enfants ne savaient pas forcément lire, qu'ils ne savaient pas écrire. Comment peut-on grandir et évoluer sans un minimum de bagage social? », questionne M. Achard. Autrement dit, comment vivre de l'art sans maîtriser l'art de vivre? La création se nourrit de la société, à partir de repères communs au clown et au public.

C'est du moins le fondement idéologique qui sert de prémisse à la création des écoles nationales de cirque. Leur apparition change le visage du cirque. Elles favorisent une démocratisation des arts de la piste. La première et l'une des plus célèbres de ces institutions est l'École de Moscou. Fondée en 1927, avec comme but avoué de montrer le rayonnement du communisme russe au reste du monde, « l'École de Moscou se caractérise par son sens de l'innovation », commente Jan-Rok Achard. « Elle fut sans doute la première école à faire appel de façon systématique aux « arts frères » que sont la danse et le théâtre. Des metteurs en scène et des chorégraphes faisaient équipe avec les formateurs », raconte-t-il.

Au Québec, c'est plutôt l'absence de tradition locale qui permet la naissance et l'essor d'un cirque contemporain. Le gymnaste olympique Pierre Leclerc et le comédien et clown Guy Caron fondent la première école de cirque du Québec en 1979. Circus, que M. Caron rebaptisera École nationale de cirque en 1984, forme des artistes polyvalents. Elle génère différents projets, dont le plus connu est la formation de la troupe Les Échassiers de la Baie, qui deviendra ensuite le Cirque du Soleil. Le MEQ reconnaît le programme arts-études de l'École en 1991, ce qui en fait une école privée comparable aux autres établissements scolaires québécois.



MOULE OU MODÈLE ?

Il existe certaines similitudes entre la réflexion éducative sous-jacente au projet pédagogique de l'École nationale de cirque et la réforme entamée par le MEQ depuis l'an 2000. Les changements apportés par le Ministère favorisent chez les élèves de niveau primaire et secondaire l'utilisation des savoirs acquis en classe. C'est ce que certaines écoles alternatives en place depuis plusieurs décennies, dont l'école Montessori, appellent le transfert de connaissances. L'apprentissage par projet en est le moteur.

Dans une classe traditionnelle, les élèves étudient l'histoire égyptienne en écoutant passivement, puis retranscrivent sur leur copie d'examen ce que leur professeur explique durant un cours magistral. À la manière des écoles familiales, l'élève apprend par imitation. En revanche, dans une classe où l'enseignant encourage le transfert des connaissances, les élèves doivent par exemple concevoir un jeu de société. En construisant le jeu, ils devront nécessairement amasser des informations sur la civilisation égyptienne et en extraire les éléments qui serviront de contenu ludique. Placés au centre de l'action d'apprendre, ils expérimenteront dans leurs corps, leurs pensées et leurs émotions l'acquisition et le transfert de connaissances.

D'HIER À AUJOURD'HUI

À l'instar de la réforme scolaire, l'approche pédagogique de l'École nationale de cirque met aussi l'élève en situation d'apprentissage. Ses penseurs ont conservé certaines caractéristiques des écoles familiales, contrairement aux changements issus du rapport Parent dans les années soixante. M. Achard reconnaît que «plusieurs aspects du processus d'apprentissage conduit par les familles-

écoles sont encore très pertinents et [...] on aurait intérêt à les voir intégrer les programmes de formation professionnelle dans les arts du cirque».

L'enseignement traditionnel repose sur une didactique de la réalité, dans un contexte qui se rapproche au maximum de la vie quotidienne. Les jeunes artistes de cirque ont ainsi accès à la scène et au public dès qu'ils sont en mesure de s'y présenter. L'École nationale s'inspire de cette pratique. Les étudiants se produisent devant un public provenant de l'extérieur de l'école et ce, dès le début de leur formation. Dans les écoles québécoises, l'apprentissage par projet que prône la réforme scolaire vise justement à donner une dimension pratique à l'acquisition de connaissances. Un bon projet est une simulation convaincante de la réalité. Dans les faits, la rigidité de l'horaire des écoles québécoises permet rarement de mener à terme un projet. Il y a trop d'interactions avec la société. Les projets sont donc rarement crédibles.

Le compagnonnage est aussi une qualité du modèle pédagogique de l'école familiale. Le jeune artiste de cirque côtoie tous les membres de la troupe. Il pratique les numéros et partage la piste avec ses congénères. Peu d'écoles nationales de cirque s'inspirent de cette caractéristique. «Le modèle actuel compartimente, en classes ou en promotions», déplore M. Achard. Dans les écoles de rang d'un Québec pas si lointain, le compagnonnage faisait partie de la structure éducative. Des élèves de différents niveaux et de différents âges évoluaient dans la même classe et s'entraidaient. Mais c'est surtout la formule des stages qui reprend le mieux l'idée de jumelage. Dans plusieurs disciplines universitaires, un mentor prépare le stagiaire à utiliser ses connaissances

théoriques à des fins professionnelles. Ce type d'apprentissage est cependant délaissé par le système d'éducation québécois, du moins aux niveaux primaire et secondaire. La structure scolaire empêche l'élaboration d'un projet impliquant des élèves de différents niveaux, par exemple. Les plus jeunes sont rarement en contact avec leurs aînés, ce qui les empêche partiellement d'entrevoir leur avenir scolaire.

Enfin, le modèle pédagogique des écoles familiales est basé sur le respect du temps nécessaire à l'apprentissage. «Pas d'urgence, pas de calendrier, pas de bousculade. On avait le temps et on le prenait», résume M. Achard. Aujourd'hui cependant, aucun modèle ne pourrait faire fi de la contrainte temporelle. La recherche d'efficacité est à la base de notre système économique capitaliste. Un enseignant qui omet cette dimension forme des élèves inaptes au travail.

C'est sensiblement le même raisonnement qui prévaut à l'École nationale de cirque. Évacuer la contrainte temporelle du modèle pédagogique reviendrait à l'éliminer également du processus de création artistique. Il serait conséquemment impossible de toucher le public qui, lui, vit l'éternelle course contre la montre. Si l'École nationale de cirque ignore le besoin d'efficacité dans sa formation, elle répète la plus grave erreur des écoles familiales. Comme n'importe quel élève du système scolaire québécois, les artistes de cirque doivent savoir lire et écrire, ils doivent également savoir vivre avec le stress de la société moderne et s'en servir pour créer des numéros qui touchent les gens. Apprendre à créer, c'est bien tenir compte de la réalité, de ses limites et des univers qu'elle propose.

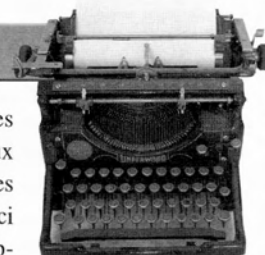
Les écoles vertes : pour que fleurisse un monde meilleur

Patricia Gagnon

Les écoles vertes Brundtland cultivent la paix, l'espoir et la solidarité afin que fleurisse un monde meilleur où s'épanouiront les adultes de demain.

«Le recyclage n'est pas une solution; c'est la moins mauvaise des solutions en attendant de développer de meilleures habitudes», affirme avec conviction Éric Chouinard, enseignant à l'école primaire Saint-Émile de Montréal, une petite école d'environ 250 élèves, membre du mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB).

Fondé en 1992 par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), ce mouvement, unique au Québec, s'inspire du rapport *Notre avenir à tous* publié en 1988 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, rapport mieux connu sous le nom de Rapport Brundtland, du nom de son auteur, le Dr Gro Harlem Brundtland,



ancienne première ministre de Norvège et directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1998 à 2003.

Regroupant près de 765 écoles au Québec, mais aussi des hôpitaux et des centres d'éducation aux adultes, ce mouvement véhicule plusieurs valeurs mises de l'avant dans ce rapport dont le respect de l'environnement, le pacifisme, la démocratie, la solidarité, l'ouverture sur le monde et le commerce équitable.

Pour conserver leur statut d'école verte Brundtland, toutes les écoles du mouvement doivent produire chaque année un « relevé de réalisation » détaillant les gestes posés en faveur de chacune des valeurs prônées par le mouvement. Ces actions, bien que généralement posées en classe ou au sein de l'école, doivent aussi inclure des activités favorisant l'implication communautaire des élèves et leur ouverture sur le monde.

UNE FAMILLE SANS FRONTIÈRE

Ces valeurs sont bien présentes à l'école Saint-Émile dont le thème pour l'année 2003-2004, « une famille sans frontière », met l'accent sur la solidarité et l'ouverture sur le monde.

L'école propose aux élèves une foule de projets s'inspirant des valeurs qui animent le mouvement des écoles vertes Brundtland. « Toutes ces activités s'intègrent bien au cursus scolaire et rejoignent plusieurs compétences transversales du programme », précise Éric Chouinard.

Ainsi, en 1999, à l'invitation d'Amnistie Internationale, les élèves de 4^e année ont envoyé plusieurs lettres d'encouragement et de soutien à Ibrahim Cosette, une journaliste libanaise emprisonnée au Sud-Liban. Ce geste de solidarité s'inscrivait parfaitement dans le programme de français qui prévoit la rédaction de textes variés, explique l'enseignant.

La solidarité se vit et s'exprime aussi par l'attention portée aux besoins des plus démunis de la communauté. Depuis trois ans, l'école organise donc, en partenariat avec l'organisme Renaissance, une collecte de vieux vêtements qui connaît, année après année, un franc succès. « L'école a même obtenu une mention d'honneur pour sa participation exceptionnelle », souligne l'enseignant qui raconte que le gymnase croulait sous l'amas de sacs de vêtements recueillis par les enfants.

Quant au pacifisme, une autre valeur véhiculée à l'école Saint-Émile, il est valorisé par le projet « TROP ». Cette activité, regroupant plusieurs écoles de la région, amène les enfants à réfléchir sur la violence à la télévision et dans les médias et aiguise leur esprit critique, explique Éric Chouinard : « Dans le cadre de ce projet, les enfants votent pour les émissions les moins violentes et dressent un palmarès des émissions les plus pacifiques. »

« Vers le pacifique », un programme de grande envergure implanté dans plusieurs écoles du Québec, favorise la résolution pacifique des conflits et sensibilise les jeunes au phénomène de la violence en milieu scolaire. Cette initiative, développée depuis quatre ans à l'école Saint-Émile, a fait ses preuves et donne d'excellents résultats, confirme monsieur Chouinard. Les jeunes apprennent à trouver des solutions efficaces et pacifiques pour régler leurs différends. Il ajoute que les enfants peuvent aussi consulter un des médiateurs présents dans la cour de récréation, des élèves de 5^e et 6^e année spécifiquement formés pour aider leurs camarades à trouver des solutions pacifiques en cas de conflit. « Les enfants développent le réflexe de s'adresser à un médiateur avant que la situation s'envenime ». L'enseignant ajoute que les médiateurs organisent et animent aussi des activités et des jeux pour les plus petits.

SEMER DE BONNES HABITUDES

C'est dans la nature des écoles vertes de promouvoir le respect de l'environnement et l'amour de la nature. L'écologie y demeure donc une préoccupation de tous les instants et on y valorise les trois R des écologistes : la réduction de la consommation, la réutilisation des biens et le recyclage des matériaux.

La nature et le respect des ressources tiennent une place importante à l'école Saint-Émile. Plusieurs projets amènent les élèves à explorer, à découvrir et à apprécier les beautés de la nature et de la faune. Au printemps dernier, chaque élève a été invité à planter un bulbe de tulipe devant l'entrée principale de l'école. Le papier y est systématiquement recyclé et le personnel met un point d'honneur à réutiliser le maximum de matière, dont le plastique et les métaux. Plusieurs de ces matériaux sont d'ailleurs

rescapés des bacs et des poubelles et servent aux bricolages et aux œuvres d'art des enfants. Ceux-ci sont aussi invités à rapporter leurs piles périmées à l'école afin qu'elles soient recyclées.

« Mon prochain objectif est d'inculquer aux enfants que le recyclage n'est pas la meilleure solution et qu'il est préférable de réutiliser les objets. Il faut réfléchir avant de jeter un objet et se demander s'il n'est pas possible de le réutiliser. » Éric Chouinard souhaite sensibiliser les élèves au gaspillage : « Il est essentiel de s'assurer que chacun de nos achats corresponde à un besoin réel et soit respectueux de l'environnement ». Et il ajoute : « Nous oublions que même si nous recyclons, cela prend de l'énergie, bien souvent polluante, pour produire tous ces biens. » Il cite en exemple les collations et les boîtes de jus emballées en portions individuelles dont regorgent les boîtes à lunch des élèves.

LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS

D'après l'enseignant, les élèves sont généralement emballés par toutes ces activités, souligne Éric Chouinard. « Quant à nos activités, certaines ont même un impact majeur et connaissent un dénouement heureux. »

Ainsi, Ibrahim Cosette, la journaliste libanaise appuyée par les élèves, fut finalement libérée en mai 2000. Les missives des élèves, les pressions internationales et celles d'Amnistie Internationale ont donc porté leurs fruits.

De passage à Montréal et à l'école Saint-Émile en septembre 2000, madame Cosette rencontrait finalement les petits qui l'avaient si grandement appuyée durant son incarcération. C'est avec émotion, un brin de curiosité et une grande fierté que les jeunes écoliers ont pu serrer la main de la journaliste et s'entretenir avec elle. « Elle a autographié les agendas des enfants et même rédigé de courts textes en arabe pour certains autres », relate Éric Chouinard qui ajoute que cette rencontre représente un moment unique dans la vie des enfants, immortalisé par les caméras de Radio-Canada.

« Chaque école agit seule dans son milieu. Mais chacune de leur côté, elles peuvent faire beaucoup », conclut Éric Chouinard.

Le Certificat en journalisme de la FEP fête ses 30 ans

Les noms de Sophie Thibault, Kathleen Lévesque et Tamara Alterescu vous disent quelques chose? La première est chef d'antenne au télé-journal de 22 h de TVA, alors que les deux autres sont des journalistes chevronnées, respectivement au journal *Le Devoir* et à Radio-Canada. Toutes trois ont en commun d'avoir été étudiantes au Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente, qui a célébré en décembre dernier ses 30 ans d'existence.

Si ces trois journalistes mènent des carrières particulièrement brillantes, elles ne sont évidemment pas les seules personnes à avoir bénéficié de ce programme, qui compte près de 850 diplômés depuis sa création. Pourtant, comme le rappelait au cours de la soirée d'anniversaire le doyen de la FEP, M. Jean-Marc Boudrias, le scepticisme à l'égard de l'avenir de la profession de journaliste régnait au moment de la création du programme, en 1973. Cette même année, en effet, le journal *Forum* publiait un article sur l'évolution prévisible des diverses carrières dans lequel l'auteur rangeait le journalisme dans la liste des domaines en déclin, au même titre que la théologie et l'agriculture!

DES JOURNALISTES FORMÉS SUR LE TAS

Il y avait heureusement des gens à l'Université de Montréal dont la boule de cristal était moins embuée. Ceux-là n'ignoraient pas que les programmes de formation en journalisme étaient inexistant au Québec jusqu'à la fin des années 60, si bien que tous les journalistes avaient jusqu'alors été formés sur le tas. Cela n'a pas empêché l'émergence d'excellents journalistes, mais il y avait certainement des besoins de formation des journalistes en exercice. D'ailleurs,

à la demande de l'Association des hebdomadaires de langue française, l'UdeM a organisé un stage intensif en journalisme de trois jours dès l'année 1958. À compter de 1966, le service d'extension de l'enseignement, l'ancêtre de la Faculté de l'éducation permanente, a poussé l'expérience plus loin en offrant une série de six séminaires. Dans les années suivantes, on a même étudié la possibilité de créer un baccalauréat en information et journalisme, mais ce projet n'a jamais eu de suite.

DES FACTEURS DE SUCCÈS

Comme nous l'avons noté précédemment, la pertinence et la qualité du programme ne font pas de doute quand on considère le nombre de journalistes de carrière qui ont passé par cette filière. Ce n'est pas non plus un hasard si les étudiants et les étudiantes du certificat sont régulièrement primés aux grands concours de journalisme tels le prix Lizette-Gervais, en radio et en télévision, ainsi que les bourses Fernand-Seguin, en journalisme scientifique, et René-Payot, de la Communauté des radios publiques de langue française.

La formation des étudiant-e-s à leur entrée dans le programme n'est pas étrangère à ce succès. Pour être admis dans le certificat, il faut en effet 60 crédits de cours universitaires. De fait, quatre étudiant-e-s sur cinq ont déjà un baccalauréat au moment de leur admission. La qualité des chargé-e-s de cours, des journalistes professionnels, y est évidemment aussi pour quelque chose. La compétence des Jean-Claude Leclerc, Marc Laurendeau, Claude Sauvé, Karl Parent, Diane Précourt et Dominique Payette, pour n'en nommer que quelques uns, est largement reconnue dans le monde de l'information.

UN PROJET DE DESS EN JOURNALISME

Au cours de la même soirée, le doyen de la FEP a indiqué qu'un projet est présentement à l'étude en vue de créer un programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en journalisme. M^{me} Marie-Christiane Hellot, qui est responsable du programme de certificat depuis plusieurs années et qui prendra sa retraite dans quelques mois, continuera à piloter ce dossier.

Le Reporter a déjà cinq ans

Depuis cinq ans déjà, les étudiants des certificats de rédaction et de journalisme mettent en pratique leurs apprentissages en publiant des textes dans leur propre journal, *Le Reporter*, une publication qui s'est sans cesse améliorée au fil des ans et qui continuera à le faire si le projet à l'étude se réalise.

Produit en format 8 1/2 X 11, réalisé en photocopie et publié quatre fois par année, *Le Reporter* est passé graduellement de huit à 12, voire 16 pages par numéro. Depuis cette année, la première page est en couleur. C'est une publication éclectique, qui reflète la grande diversité des champs d'intérêt des étudiants.

Le Reporter est tiré à 800 exemplaires et il est principalement distribué dans les classes de rédaction et de journalisme, mais aussi dans quelques pré-sentoirs situés dans les pavillons Marie-Victorin et 3200 Jean-Brillant.

Modeste, le financement du Reporter provient en entier du programme des initiatives étudiantes, une enveloppe budgétaire que l'AGEEFEP reçoit des Services aux étudiants pour financer des projets des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente.

Au moment d'écrire ces lignes, un projet est à l'étude visant à publier *Le Reporter* en format tabloïd, ce qui augmenterait les possibilités de mise en page tout en assurant une plus grande qualité d'impression. La distribution du journal serait également étendue.

Une université pour tous : un droit

NDLR : La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a présenté un mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, qui s'est tenue en février et mars 2004. On trouvera ci-dessous le texte intégral.

Introduction

UN ANGLE : L'ÉDUCATION DES ADULTES

Comme l'indique sa dénomination, la raison d'être de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) est la défense et la promotion de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue dans les universités. Cette réalité connote donc toutes nos interventions, y compris celle-ci à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Nous remercions la Commission de l'éducation de nous donner l'occasion de faire connaître notre point de vue, car on dénombre fort peu de porte-parole de l'éducation des adultes dans les universités québécoises.

En premier lieu, nous parlerons des travaux de M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, sur l'évolution de la clientèle adulte dans les universités des années 60 jusqu'à la fin des années 90, et de ceux qu'avait menés M. Jacques La Haye, du ministère de l'Éducation au début des années 90. Ces données nous rappellent l'ampleur du phénomène de l'éducation des adultes dans les universités depuis plus de trois décennies et sa contribution à la scolarisation des Québécois et des Québécoises, particulièrement les francophones. Elles ne nous disent cependant pas tout et elles laissent dans l'ombre plusieurs questions auxquelles il faudrait pourtant répondre avant de modifier le système de financement des universités, au risque de compromettre l'accès aux études universitaires pour les adultes, l'une des préoccupations majeures de la Commission parlementaire. Notre propos portera plus particulièrement sur les programmes de certificat, le mode privilégié d'accès aux études universitaires pour les adultes.

On ne saurait par ailleurs parler d'accès aux études universitaires en ignorant la question de la persévérance dans les études. Nous rappellerons à cet égard que le préjugé voulant que les étudiants adultes

ne terminent pas leurs études ne tient plus la route — même la CREPUQ l'admet, même si ce ne fut pas toujours le cas dans le passé — et que les programmes dits « courts », selon toute vraisemblance, mènent plus fréquemment qu'on ne le croit à un diplôme ou à l'octroi d'un grade.

La qualité de la formation étant également l'un des thèmes de la Commission parlementaire, nous rappellerons que les programmes de certificat constituent une réponse originale et pertinente à des besoins sociaux et que les conditions garantissant la qualité de ces formations sont déjà présentes dans les universités.

Par la suite, nous tenterons de répondre aux deux questions que pose le document de consultation à propos de la formation continue, si sibyllines fussent-elles, avant de traiter du sujet qui est le cœur même de la Commission parlementaire, le financement des universités.

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE ADULTE DANS LES UNIVERSITÉS

Dans une allocution intitulée *Une innovation institutionnelle à l'université : la participation des adultes*, qu'il a préparée conjointement avec M. Pascal Mayrand et qu'il a présentée en février 2001 au colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, brosse le tableau de l'évolution de la clientèle des adultes à l'université au cours des 35 dernières années.

Aucune définition de l'éducation des adultes à l'université ne fait consensus. Il existe en fait certains indicateurs qui donnent une idée de l'importance de la présence des adultes à l'université. L'âge en est un premier. Au premier cycle, un adulte est, selon l'UNESCO, une personne de 25 ans et plus. Le statut de l'étudiant en est un autre, les étudiants à temps partiel étant considérés comme des étudiants adultes. La nature du programme dans lequel l'étudiant est inscrit (programme réservé à des personnes ayant de l'expérience de travail) en est un troisième. L'interruption des études

durant une certaine période est parfois retenue comme indicateur.

Sur la base de ces indicateurs, on constate que le nombre d'étudiants adultes a augmenté de façon fulgurante au cours des quatre dernières décennies. Ainsi, en 1966, on dénombrait 16 636 personnes inscrites à temps partiel, soit 31,6 % des 52 659 étudiants que comptait alors le réseau universitaire. Dans la décennie suivante, la croissance des étudiants à temps partiel a atteint 286 % comparativement à 106 % pour les étudiants à plein temps. En 1976, on dénombrait ainsi 64 158 étudiants à temps partiel, 46,4 % du nombre total. Le phénomène s'est encore amplifié si bien que les étudiants à temps partiel étaient majoritaires en 1981 : 102 000 sur 191 000. « L'augmentation plus rapide du temps partiel indique l'importance de plus en plus grande que prend l'éducation permanente dans le système d'enseignement supérieur. Nous pouvons aussi affirmer que cette montée fulgurante des étudiants à temps partiel est en majeure partie responsable de l'augmentation rapide des inscriptions universitaires au Québec », lit-on dans le texte de l'allocution.

Les années 90, par contre, se caractérisent par une diminution du nombre d'étudiants adultes, un phénomène qui s'est fait sentir à compter de 1993 et qui s'est poursuivi dans les années suivantes. De 1990 à 1999, toujours selon les mêmes auteurs, le nombre d'étudiants de 25 ans et plus a chuté de 18,4 %, une baisse de 24 800 personnes. Dans la même période, l'augmentation des inscriptions chez les moins de 25 ans s'est chiffrée à 10,3 %.

Un ensemble de causes explique vraisemblablement la décroissance de l'éducation des adultes au cours de cette période. MM. Doray et Mayrand évoquent le vieillissement de la population, la hausse des droits de scolarité, les crises économiques et les coupes budgétaires dans les secteurs cruciaux que sont la santé et l'éducation. Cela dit, en dépit de leur décroissance, les personnes de 25 ans et plus au 1^{er} cycle demeurent une composante très importante de l'effectif étudiant. En 1999, on en

dénombrait 20 574 à l'UQAM, 15 460 à l'Université de Montréal, 14 774 à l'Université Laval et 10 310 à l'Université McGill. Ces quatre établissements comp- taient alors pour 56 % de l'ensemble des personnes de plus de 25 ans de l'ensemble du réseau universitaire. On peut donc en déduire par extrapolation que ce dernier comptait au 1^{er} cycle, en 1999, plus de 100 000 étudiantes et étudiants de plus de 25 ans.

À la lumière de l'histoire des trois der- nières décennies, notre Fédération ne peut que répéter ce qu'elle dit depuis plusieurs années : l'ampleur du phénomène des adul- tes à l'université ne se reflète ni dans leur poids politique, qui demeure marginal, ni dans la faible considération que leur portent le ministère de l'Éducation et les établisse- ments universitaires. Tout se passe comme si les universités et le MEQ n'avaient pas encore intégré ce phénomène que représente la pré- sence des étudiants adultes dans les universités.

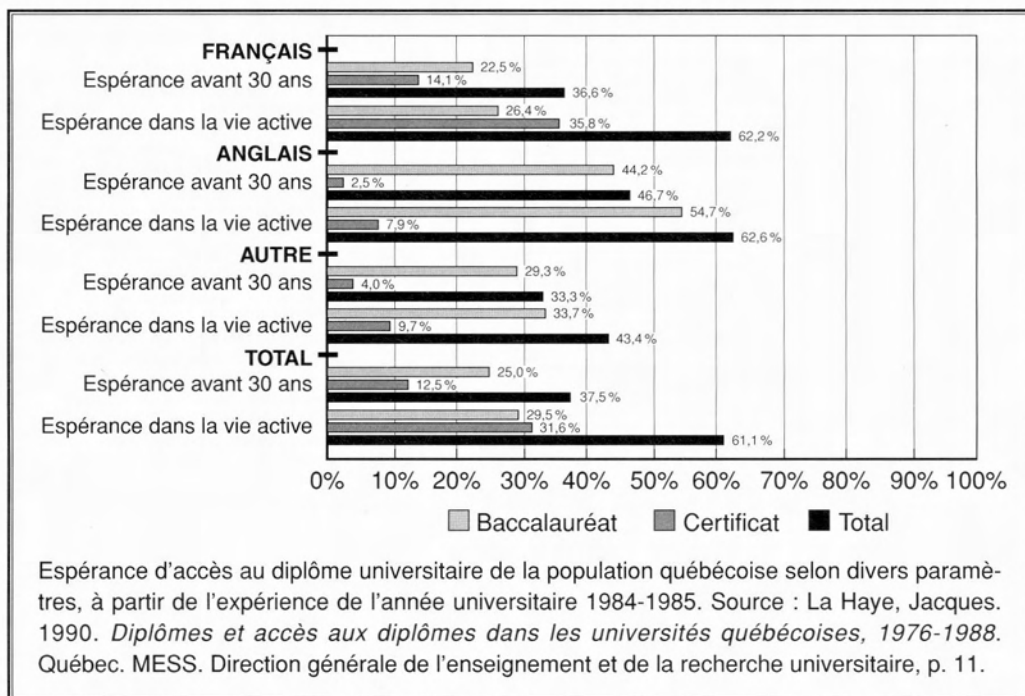
Depuis la création des premiè- res associations étudiantes d'adul- tes, au milieu des années 80, nous avons été témoins de diverses ten- tatives de déconstruction de l'édu- cation des adultes. Ce fut le cas en 1985 lorsqu'un rapport du défunt Conseil des universités a recom- mandé rien de moins que l'élimina- tion des programmes de certificat, de loin les mieux adaptés aux besoins des étudiants adultes. Ce fut ensuite le cas dans la deuxième moitié des années 90 lorsque le Groupe de travail sur le finance- ment des universités reçut le man- dat d'envisager la réduction du financement des certificats, les pro- grammes où sont concentrés la très grande majorité des étudiants adultes. En 2000, le ministère de l'Éducation a mis sur la table une formule de financement bancaire selon laquelle les universités auraient reçu 60 % du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à l'obtention du diplôme par les étudiantes et les étudiants. L'application d'une telle formule aurait inévitablement incité les uni- versités à renoncer au développement des programmes de certificat, fermant en conséquences la principale porte d'entrée à l'université de la grande majorité des étu- diants adultes. Nous espérons que la pré-

sente Commission parlementaire ne débou- chera pas sur le même type de projet perni- cieux, à l'encontre des étudiants adultes et des défis que pose la société du savoir dans laquelle nous sommes déjà engagés.

Revenons aux données mises à jour par MM. Doray et Mayrand. Elles sont cer- tes très intéressantes, mais incomplètes. Entre autres, elles ne nous disent rien de précis sur les programmes de certificat et leur contribution à la scolarisation des Québécoises et Québécois. Malgré la dimi- nution du nombre d'étudiants adultes dans les années 90, le phénomène demeure important et semble même s'être stabilisé. Selon les données du document de consul- tation pour l'année 2002 (tableau 18, p. 16), on dénombre 64 442 personnes dans les programmes courts de 1^{er} cycle, soit 47 494 dans les programmes de certificat et

Ces données nous disent d'abord ceci : pour la période étudiée, que ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre un baccalauréat était deux fois moindre pour les francophones que pour les anglo- phones; elle était même moins élevée chez les francophones que chez les allophones. C'est grâce aux programmes de certificat et après 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivalait chez les anglopho- nes et les francophones. En toute logique, M. La Haye en a déduit : « L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espé- rance d'accès après 30 ans chez ces der- niers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones. »

À moins qu'on nous produise une démonstration contraire, nous nous esti-



16 948 dans la catégorie « attestation et autres ». Les données indiquent qu'il n'y a pas eu de variation significative de la clien- tèle durant la période 1998-2002.

À ce propos, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le ministère de l'Édu- cation néglige ou refuse de répondre à notre demande répétée de mettre à jour les don- nées de l'étude que M. Jacques La Haye a réalisée en 1990, *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988* (MEQ). Il s'agit pourtant d'un aspect fondamental du rôle que jouent les programmes destinés aux adultes dans les universités.

mons justifiés d'affirmer que tout mode de financement qui aurait pour effet de rédui- re l'offre de programmes de certificat fragi- liserait de manière importante l'espéran- ce des francophones d'accéder aux études universitaires et de se voir octroyer un diplôme ou un grade. Qu'on ne nous dise surtout pas qu'il s'agit de données ancien- nes, car c'est justement pour en obtenir de plus récentes que, depuis les États géné- raux sur l'éducation, nous réclamons des études approfondies sur les programmes de certificat. Il est étonnant qu'il n'y ait tou- jours pas l'ombre d'un bilan de ces pro- grammes, dont ont bénéficié des centaines

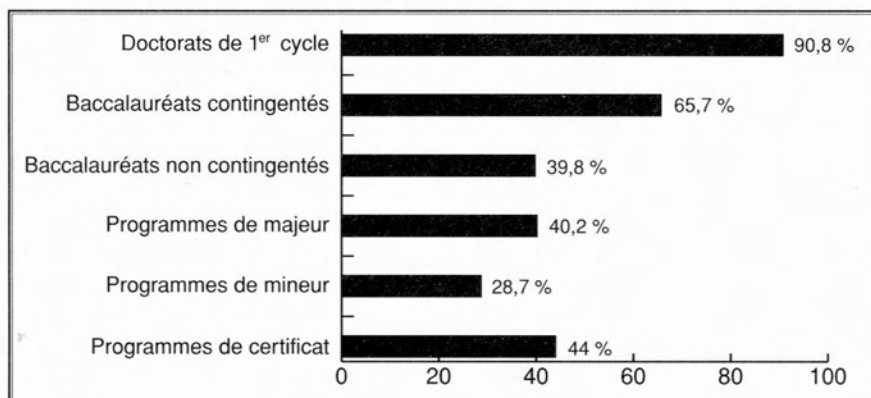
de milliers de Québécoises et de Québécois. Sur ce point, nous considérons que le MEQ a fait preuve de négligence.

Ne serait-ce de cette apathie, sans doute saurions-nous aussi de façon plus précise dans quelle mesure les programmes de certificat ont contribué à la scolarisation des femmes, des personnes en emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale plus modeste. Quand on parle de l'accessibilité aux études et d'équité sociale, ce sont autant de données essentielles à la prise de décisions éclairées.

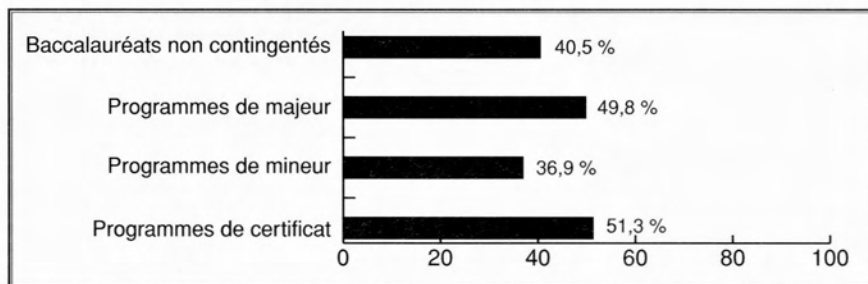
LA PERSÉVÉRANCE DANS LES ÉTUDES

On ne saurait par ailleurs parler d'accessibilité en ignorant la question cruciale de la persévérance dans les études. Tous les projets passés de déconstruction de l'éducation des adultes que nous avons évoqués précédemment avaient pour fondement la présumée faible persévérance dans les études.

Dans le mémoire qu'elle a présenté en janvier 1997 au Groupe de travail sur le financement des universités, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a remis les pendules à l'heure. Sans entrer dans les détails de la méthodologie de l'étude qu'a réalisée M^{me} Lise Lavallée, du Bureau d'études et de développement de la FEP, rappelons que l'analyse du fichier des cohortes de l'Université de Montréal lui a permis d'établir les taux suivants de persévérance, selon les types de programmes, pour la cohorte de l'automne 1987 lue à l'hiver 1993 :



Il semble que la persévérance ait augmenté dans les années suivantes, car la cohorte de 1990 lue à l'hiver 1996 donne les résultats suivants :



Dans les heures précédant la rédaction finale de notre mémoire, le Bureau d'études et de développement de la FEP nous a indiqué que le taux de diplômation des étudiants de cette Faculté oscillait autour de 43 % au cours des dernières années; pour les baccalauréats non contingentés, le taux de diplômation se situe à 43,2 %. Là encore, on ne saurait invoquer la faible persévérance dans les études pour justifier un moindre financement des programmes de certificat.

L'OCTROI DE GRADES

Dans le même mémoire cité précédemment, la Faculté de l'éducation permanente invitait également les autorités à la prudence à l'égard de l'octroi de grades parmi la population étudiante adulte. On y lisait : « Il est pour le moment impossible d'évaluer la proportion réelle d'étudiants des certificats qui se rendent au baccalauréat. Il faudrait d'abord tenir compte dans les données de ceux qui détiennent déjà un baccalauréat. Les données émanant des fichiers tels que le RECU ne tiennent pas compte des personnes qui terminent un baccalauréat ailleurs que dans l'institution d'origine (beaucoup d'étudiants cumulent des certificats de plus d'une université), ni de ceux qui détiennent déjà un baccalauréat. Ces données ne tien-

Montréal, un tel transfert est possible dans les certificats de Relations industrielles, de Droit, de Traduction ou de Criminologie vers le baccalauréat spécialisé correspondant). Enfin, l'étude doit porter sur une période de temps suffisamment longue pour laisser à l'étudiant le temps de terminer un baccalauréat à temps partiel. »

Ce que l'on sait, par contre, c'est que dans la période de quatre ans allant de 1998 à 2001 inclusivement, la Faculté de l'éducation permanente a décerné 2 110 baccalauréats par cumul de certificats. Il est certes périlleux d'extrapoler ces données pour l'ensemble du réseau, mais étant donné que la FEP accueille environ 6 000 des quelque 45 000 étudiants inscrits dans les certificats, on peut présumer que plus de 10 000 Québécois et Québécoises, soit en moyenne 2 500 par année, ont obtenu un baccalauréat par cumul de programmes au cours de cette période. Le Québec est-il rendu si loin dans la scolarisation universitaire qu'il puisse se priver de ces diplômés?

De plus, quoiqu'il soit difficile de chiffrer ce phénomène, il faut rappeler que les étudiants de l'Université McGill qui ont complété trois certificats ne sont pas comptabilisés dans les statistiques sur l'octroi de grades puisque cet établissement ne décerne aucun baccalauréat par cumul de programmes.

LA QUALITÉ DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX ADULTES

On a longtemps dit n'importe quoi et son contraire à propos de la qualité des programmes de certificat. Cela devrait d'ailleurs constituer un aspect majeur du bilan de ces programmes que la Fédération revendique en vain depuis plusieurs années. Dans le mémoire qu'elle a présenté en février 1997 au Groupe de travail sur le financement des universités, la Fédération citait un extrait d'un texte intitulé *Fragments pour une histoire récente de l'éducation des adultes universitaire au Québec : question de structure et de pro-*

gramme, dont l'auteur est M. Robert-Georges Paradis, qui a été vice-doyen aux études de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal pendant une douzaine d'années. L'extrait suivant de ce texte est toujours d'actualité :

« Au moment où les contraintes sociétales et budgétaires forcent les universités à réexaminer leurs façons de faire et leurs produits éducatifs, on ne peut certes faire l'économie de l'examen serein des programmes de certificat. À cette occasion, aux questions que posait la Commission des États généraux sur l'éducation, devraient s'ajouter d'autres ordres de préoccupation qui nous amèneraient à aller davantage au fond des choses. Ainsi, la qualité des programmes et des cours, la pertinence des méthodes d'enseignement, la reconnaissance et la transférabilité de ces parcours particuliers dans les filières régulières, la perception des formations reçues et leur transférabilité chez les diplômés et leurs employeurs, la contribution de ces programmes à la transformation de l'université et leur rôle d'incubateur-laboratoire de nouveaux domaines d'études et de pratiques de formation apprentissage, pour ne nommer que ces dimensions, devraient faire l'objet d'une analyse sérieuse et objective. Il faudra par ailleurs éviter qu'un tel exercice, que les uns réclament à cor et à cri, et que les autres redoutent comme la peste, ne prenne l'allure d'une croisade en faveur d'un intégrisme ou d'un autre. Le bilan global des certificats, qui est positif à de nombreux égards, devrait inciter toutes les parties à la sérénité et à l'objectivité de l'analyse et de l'évaluation. Les pratiques les plus intéressantes s'y rattachant devraient à terme être intégrées dans le capital intellectuel universitaire. »

Faute de données plus précises, nous tenons à rappeler que ces programmes, souvent à caractère multidisciplinaire, sont généralement conçus en étroite collaboration avec les acteurs sociaux, en réponse à des problématiques à caractère social, culturel et économique.

La Fédération a déjà indiqué dans le passé les conditions garantes de la qualité de ces programmes, des conditions qui, à notre connaissance, sont largement appliquées dans l'ensemble du réseau universitaire :

- Une étude étoffée des besoins et des clients et ce, préalablement à la création de tout programme.

- La participation étroite à la conception du programme de professeurs spécialisés dans la ou les disciplines couvertes par le certificat.

- L'évaluation périodique des programmes. Il faut certes encourager le maintien du système en vigueur dans un certain nombre d'établissements qui utilisent la triple évaluation : la première par l'unité de formation elle-même, la deuxième par l'Université et la troisième par un groupe de professionnels du domaine d'étude extérieurs à l'université.

- L'existence de mécanismes de rétroaction qui permettent des ajustements rapides aux cours et au programme. L'évaluation des cours à laquelle se livrent chaque trimestre les étudiantes et les étudiants peut sur ce plan constituer un outil très utile.

Enfin, à moins qu'on prenne les adultes pour des sots, comment pourrait-on expliquer que, depuis plus de 30 ans, ces derniers s'inscrivent annuellement par dizaines de milliers dans les programmes de certificat de préférence à tout autre type de programme? La Fédération fait davantage confiance à ces adultes qu'aux technocrates du ministère de l'Éducation qui rêvent depuis des années au retour à l'université d'avant la réforme de l'éducation, une université peuplée exclusivement d'étudiants à plein temps, fraîchement sortis des cégeps et inscrits dans les baccalauréats traditionnels. La société québécoise a beaucoup changé, les besoins de formation des adultes ont continué d'évoluer avec les changements sociaux et demeurent aussi pressants.

LES DEUX QUESTIONS QU'ON NOUS POSE

Au regard tant des données que de la problématique de l'éducation des adultes dans les universités, le document de consultation s'avère d'une utilité restreinte. Le sous-chapitre sur la formation continue (page 24) se résume en effet à deux paragraphes et deux questions.

Il est vrai, comme le note le document, qu'un comité d'experts étudie le financement de la formation continue depuis plus d'un an. Ce Comité avait prévu tenir récemment une consultation, mais à peu près tous les intervenants en éducation des adultes, entre autres les membres de la Table des partenaires du marché du travail, l'Institut canadien d'éducation des adultes et notre Fédération, se sont abstenus en soulignant

que l'exercice était déficient, notamment du fait que le Comité n'avait rendu public aucune des données colligées au cours de ses travaux et que les questions étaient si larges qu'elles semblaient destinées à une quête d'information plutôt qu'à l'enrichissement du débat. Nous sommes de ceux qui déplorent ce cafouillage et nous reviendrons sur cette question dans la conclusion.

Venons-en aux deux questions qu'on nous pose :

- Le financement des universités devrait-il faire appel de façon plus systématique aux employeurs lorsque la demande de formation créditée concerne les besoins de l'organisation?
- Existe-t-il des circonstances où les étudiants en situation de formation continue devraient assumer une plus large part des coûts de leur formation?

Comme principe de base, la FAEUQEP tient à rappeler qu'elle privilégie la formation créditée à tout autre type de formation. La raison relève du sens commun : c'est la formation créditée qui est la plus qualifiante et la plus facilement transférable.

Nous aurions par ailleurs apprécié que les auteurs du document nous donnent quelques exemples où il pourrait y avoir lieu de demander une plus grande contribution des employeurs lorsque la demande de formation créditée concerne les besoins de l'organisation. Le seul cas qui nous vient à l'esprit est celui d'une grande institution financière qui avait obtenu d'une université, il y a quelques années, qu'elle crée un certificat destiné exclusivement à ses employés. La FAEUQEP avait indiqué à l'époque qu'elle n'était pas d'accord avec une telle pratique, car la formation universitaire, y compris dans les programmes de certificat, ne vise pas l'adaptation à une tâche précise, mais bien l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de compétences dans un domaine donné. C'est d'ailleurs le caractère qualifiant et transférable de la formation qui assurera à une personne la mobilité professionnelle, c'est-à-dire la possibilité de changer d'emploi lorsqu'elle en a le désir. Nous ne voyons donc pas la pertinence de cette question, étant entendu que toutes les formations créditées, même si ce n'est pas là leur seule finalité, ont au bout du compte pour objectif de répondre aux exigences du marché du travail et, par conséquent, aux besoins des entreprises et organismes, qu'ils soient de caractère public ou privé.

Cela dit, nous n'avons rien contre l'idée que les employeurs contribuent davantage au financement de l'éducation, bien au contraire, mais nous croyons que c'est par la fiscalité qu'elles devraient le faire. À ce point de vue, le gouvernement a donné un très mauvais signal en réduisant récemment la portée de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre.

La deuxième question nous laisse tout aussi perplexes, sensiblement pour les mêmes raisons que la première. À quelles circonstances fait-on ici allusion? S'il s'agit de formation non créditée, les modalités actuelles prévoient l'autofinancement, ce qui a évidemment pour conséquence que les personnes qui s'y inscrivent paient beaucoup plus cher que pour des cours crédités. La Fédération est d'ailleurs d'accord avec cette politique.

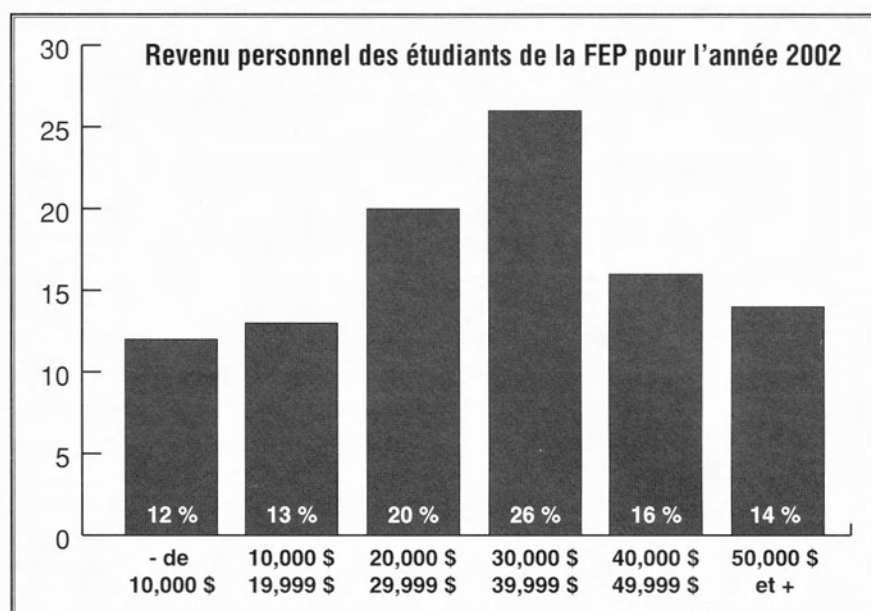
À la perplexité s'ajoute la crainte, car dans le paragraphe précédant la question, le document affirme : « La frontière entre la formation continue non créditée qui s'autofinance et les études créditées repose dans certains cas sur des distinctions liées au travail personnel de l'étudiant, à l'évaluation de ses apprentissages et au caractère transférable de ses apprentissages. »

À moins que nous ayons mal saisi le sens de cet énoncé, nous pensons que ce dernier cherche à minimiser la distinction entre la formation créditée et la formation non créditée, ce qui ouvrirait évidemment la porte au développement de cette dernière, qui doit s'autofinancer, au détriment de la formation créditée, qui bénéficie d'un financement public. Or, il s'agit de deux choses tout à fait différentes, particulièrement au chapitre de la durée, du coût et de la reconnaissance. En effet, un certificat est un corpus cohérent de connaissances comportant 450 heures de cours et plus de 1 000 heures de travail personnel. À notre connaissance, il n'existe pas de formation non créditée de cette ampleur. En existerait-il qu'elle ne serait pas accessible au commun des mortels puisqu'elle coûterait 10 000 \$ ou plus, car elle devrait s'autofinancer. Contrairement à la formation non créditée, la formation créditée est reconnue dans l'ensemble de la société et elle peut s'intégrer dans un programme de baccalauréat. Il suffit de voir la tête d'un responsable universitaire lorsqu'il reçoit une demande de reconnaissance des acquis comportant des unités de formation continue (UFC) ou des unités d'éducation continue (UEC) pour se

convaincre qu'on ne parle pas de la même chose que des cours crédités.

Il ne fait aucun doute dans notre esprit que c'est par choix éclairé que les adultes optent pour la formation créditée. En effet, la grande majorité des adultes qui étudient à l'université ont un diplôme d'études collégiales au moment de leur inscription. Il est donc dans l'ordre des choses qu'ils souhaitent obtenir une formation universitaire créditée et nous ne voyons pas au nom de quel principe ils devraient payer davantage pour leurs cours parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'effectuer ce type d'étude lorsqu'ils étaient plus jeunes ou parce qu'ils occupent un emploi. Nous croyons qu'une telle mesure pourrait même être considérée comme

que les adultes pourraient devoir payer davantage que les autres étudiants pour des études créditées, il importe de rappeler que les étudiants adultes appartiennent à la classe moyenne, que plusieurs d'entre eux ont des revenus très modestes et que leur budget n'est pas élastique. À notre connaissance, il n'existe pas de données récentes à ce sujet dans l'ensemble du réseau universitaire. La Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal dispose cependant de telles statistiques et, étant donné qu'il s'agit d'une unité d'étudiants adultes, nous présumons que ces données reflètent, du moins en partie, la situation dans l'ensemble des établissements universitaires.



discriminatoire au sens de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, et notre Fédération, le cas échéant, n'hésiterait pas à poser la question à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

De plus, l'application de droits de scolarité différenciés pour les étudiants réguliers et les étudiants adultes résulterait en un cauchemar administratif. Étant donné que les cours suivis dans les programmes de certificat sont généralement transférables dans les programmes réguliers et que, pour toutes sortes de raison, il arrive fréquemment que des étudiants dits adultes et des étudiants réguliers se trouvent dans une même classe, nous ne voyons pas comment il serait possible de tracer une ligne de démarcation sans sombrer dans l'arbitraire.

Enfin, outre que nous sommes fermement opposés au principe même voulant

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, le revenu personnel des étudiants de la FEP pour l'année 2002, avant déduction d'impôts, s'établissait de la façon suivante :

On le constate, 43,9 % des étudiants de cette faculté gagnent moins de 30 000 \$, ce qui, on l'admettra, constitue un revenu fort modeste. La proportion atteint même 70 % si l'on considère les personnes qui gagnent moins de 40 000 \$. Ces personnes, est-il besoin de le rappeler, contribuent déjà au financement des universités par leurs impôts.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Cela nous amène à la question centrale du financement des universités. Du sous-financement devrait-on dire, puisqu'il y a consensus dans le monde universitaire sur la nécessité d'injecter dans le système univer-

sitaire une somme récurrente de 350 à 375 millions \$.

Comme chacun le sait, les universités comptent essentiellement deux sources de financement : la subvention gouvernementale et les droits de scolarité. Le gouvernement actuel étant très ferme sur la promesse de maintenir le gel des droits de scolarité au cours de son premier mandat, il en découle qu'il devra augmenter la part du financement gouvernemental. La chose se défend d'ailleurs fort bien, étant entendu que les dépenses en éducation constituent à notre sens un investissement, et que le Québec n'est pas le seul au monde à faire le choix de droits de scolarité peu élevés.

Nous n'osons par ailleurs croire que le gouvernement opérerait pour le statu quo dans le financement des universités, ce qui laisserait celles-ci dans une situation périlleuse tout en enlevant toute raison d'être à la Commission parlementaire.

UN DÉBAT DÉFINITIVEMENT CLOS?

Si nous nous réjouissons à court terme du gel des droits de scolarité, nous sommes loin d'être assurés que le débat sera définitivement clos au terme de la Commission parlementaire. Or, du point de vue des étudiants et des étudiantes, qui est évidemment le nôtre, il n'existe pas de question plus sensible que celle-là.

À tort ou à raison, le mouvement étudiant demeure imperméable à l'argument voulant que des droits de scolarité peu élevés bénéficient principalement aux classes aisées puisque celles-ci sont surreprésentées à l'université. Le poids symbolique des droits de scolarité peu élevés, qui représentent l'un des principaux acquis de la Révolution tranquille — l'accès pour tous à l'éducation — demeure donc d'actualité.

À notre connaissance, il n'y a par ailleurs pas d'étude qui établisse un lien scientifique entre le niveau des droits de scolarité et le taux de fréquentation de l'université. Il n'est cependant pas insensé de croire que, dans une société comme la nôtre, où la valorisation de l'éducation reste mitigée, surtout chez les francophones, des droits de scolarité plus élevés constitueraient un frein financier et psychologique significatif. Déjà qu'une majorité des personnes à faibles revenus n'envisagent même pas la possibilité de fréquenter l'université, il serait dramatique que la classe moyenne, qui n'est pas admissible à l'aide de l'État et qui fait face à de nombreuses autres obliga-

tions financières, en vienne à penser de même.

Si l'on ajoute à cela que les étudiants qui recourent à l'aide financière tout au long de leurs études postsecondaires s'endettent lourdement, toute hausse significative des droits de scolarité, dans le contexte actuel, risquerait d'être contre-productive au regard de l'accès aux études.

Conclusion : une université pour tous

Comme nous l'avons vu, la venue massive des étudiants et des étudiantes adultes dans les universités a constitué l'un des principaux facteurs de la démocratisation des études universitaires au Québec. Depuis plus de trois décennies, malgré des variations dont il n'est pas aisé de discerner les causes, cette clientèle a été et demeure numériquement très importante, particulièrement dans les programmes de certificat, qui représentent toujours la voie privilégiée d'accès à l'université pour les adultes. Parce que ces programmes correspondent à leurs besoins personnels, mais aussi parce qu'ils constituent une réponse originale et flexible à l'évolution des besoins sociaux.

Toutefois, comme nous l'avons également noté, il n'y a toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes et cela, malgré nos demandes répétées depuis les États généraux sur l'éducation. Il importe pourtant de savoir s'il est toujours vrai que «c'est seulement en incluant les programmes de certificat et le groupe des plus de 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivalait chez les anglophones et les francophones», comme l'affirmait en 1990 l'étude de Jacques La Haye, du ministère de l'Éducation. Il importe tout autant de connaître dans quelle mesure ces mêmes programmes ont contribué à la scolarisation des femmes, des gens qui occupent un emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale modeste. Quand on parle d'équité dans l'accès aux études universitaires, ce sont des éléments fondamentaux. Comment un gouvernement pourrait-il décider de compromettre l'accès aux universités pour les adultes sans avoir de réponses à ces questions? Agir ainsi serait irresponsable.

Tant à la lumière de l'expérience passée que dans la formulation des questions que pose le document de consultation, nous craignons effectivement que le gouvernement, soit par des droits de scolarité diffé-

renciés, soit par une modification du mode de financement des programmes de certificat, en vienne à réduire l'accès des adultes aux études universitaires.

Notre Fédération, comme elle l'a fait dans le passé, s'opposerait de toutes ses forces à une telle orientation, qui serait discriminatoire pour les personnes et contre-productive pour l'ensemble du Québec. L'université doit demeurer accessible à tous les Québécois et les Québécoises qui en ont le désir et la capacité, et cela doit se faire selon des modalités financières similaires pour les étudiants adultes et pour les étudiants réguliers.

Dans les pages précédentes, nous avons évoqué le cafouillage qui a marqué le processus de consultation du Groupe d'experts sur le financement de la formation continue. Étant donné que les travaux de ce comité ont été financés par des fonds publics, nous demandons avec insistance que son rapport soit rendu public dans les meilleurs délais. Nous réitérons également la nécessité que le ministère de l'Éducation sorte de sa torpeur et qu'il réponde enfin aux questions que nous lui posons depuis les États généraux sur l'éducation, notamment en mettant à jour les données de l'étude de Jacques La Haye. Lorsque cela sera fait, il sera impératif de tenir un débat public sur l'éducation des adultes, ce qui enrichirait la substance de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, en vigueur depuis 2002.

La Fédération souscrit par ailleurs au très large consensus qui existe dans les universités quant à la nécessité d'injecter une somme récurrente de 375 millions \$ dans le financement des universités. La Fédération estime également que le gouvernement a pris une décision avisée en promettant de maintenir le gel des droits de scolarité tout au long de son mandat.

Enfin, la Fédération invite le gouvernement à donner suite à la volonté de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec d'étendre le champ d'application de la Charte des droits et libertés du Québec afin d'y inclure un certain nombre de droits sociaux, incluant le droit à l'éducation des adultes. Une telle initiative s'inscrirait dans la logique de l'éducation tout au long de la vie que promeut l'UNESCO, un principe auquel le Québec a officiellement adhéré en signant la Déclaration de Hambourg.

Impôt post-universitaire : les opinions sont partagées

Dans le monde étudiant, il n'est pas de sujet plus sensible que celui des droits de scolarité. L'AGEEFEP ne fait pas exception, comme l'a montré le 10^e congrès bienal tenu en novembre dernier. Ainsi, l'idée de créer un impôt post-universitaire comme solution au sous-financement des universités a donné lieu à un vif débat où les opinions étaient très partagées. Même si une courte majorité a voté en faveur de la proposition, l'Association approfondira sa réflexion avant d'entreprendre toute initiative sur ce type de mesure.

Tous et toutes ne sont décidément pas chauds à l'idée d'instaurer « un impôt post-universitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités », pour reprendre les mots d'une proposition à plusieurs volets sur les droits de scolarité et l'aide financière aux études. Même qu'un premier vote sur la question a résulté en une égalité des voix, du rarement vu dans les congrès de l'Association.

Le congrès bienal se déroulant dans la phase préparatoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le débat revêtait une grande importance puisqu'il était susceptible d'influencer le mémoire que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) devait y présenter quelques mois plus tard. (Voir *Une université pour tous : un droit*, en page 14). Effectivement, on ne trouve nulle trace de l'impôt post-universitaire

dans le mémoire de la Fédération tant il est devenu évident, aussi bien à l'AGEEFEP que dans les autres associations d'étudiant-e-s adultes, que les membres étaient divisés à ce sujet.

D'AUTRES MESURES

Cela dit, c'est à l'unanimité que les congressistes ont adopté les autres volets de la proposition que défendra la FAEUQEP : le gel des droits de scolarité, l'instauration d'un système de remboursement des dettes d'études à un rythme et à des seuils proportionnels au revenu, l'indexation annuelle et le relèvement des barèmes de l'aide financière aux études à un niveau suffisant pour couvrir les dépenses réelles qu'encourt un étudiant-e vivant dans une région métropolitaine, le transfert à l'aide financière des étudiant-e-s adultes en formation générale au secondaire qui relèvent présentement de l'aide sociale, ainsi que le maintien des mesures destinées aux étudiant-e-s à temps partiel en vigueur depuis septembre 2002.

Sur un autre front, l'Association, toujours en collaboration avec la FAEUQEP, entend participer au débat sur le financement de la formation continue que lancera vraisemblablement le gouvernement du Québec dans un avenir rapproché. Le mémoire de la Fédération auquel nous avons fait référence précédemment expose en détail cet enjeu. Dans la proposition qu'il a adoptée, le congrès retient pour sa part quatre revendications principales : la fin du système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel du secondaire et du collégial, le maintien du mode de financement des programmes de certificat des universités, l'opposition à tout mode de financement qui obligerait les étudiant-e-s adultes des universités à payer plus cher pour leurs études que les étudiant-e-s en formation initiale, ainsi que l'augmentation du budget global que le Québec consacre à l'éducation permanente, à l'éducation

des adultes et à la formation continue. Dans le contexte de « réingénierie » de l'État, où ce dernier cherche à réduire sa présence et à refiler la facture aux utilisateurs des services, la question du financement de la formation continue pourrait bien être au cœur de la vie de l'Association au cours de la prochaine année.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Depuis plus d'un an et demi, l'Association est également associée au mouvement qu'anime la FAEUQEP afin d'obtenir des amendements à la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Dans sa facture actuelle, cette loi, qui constitue le cadre légal du mouvement étudiant, empêche les étudiant-e-s adultes du secondaire et du collégial de créer leurs propres associations accréditées; à l'université, cette possibilité est limitée. La proposition adoptée au congrès demande que ces restrictions soient levées « afin d'assurer le droit effectif des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université de créer des associations accréditées ».

On aura noté que plusieurs des propositions adoptées ne concernent pas seulement les étudiant-e-s adultes de l'université, mais aussi ceux du secondaire et du collégial. Cela découle de l'engagement de l'Association dans la création du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui regroupera des adultes des trois ordres d'enseignement (voir *Naissance du Mouvement québécois des adultes en formation*, en page 22). Le congrès souhaite d'ailleurs que l'Association poursuive cet engagement.

À LA FEP ET À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

En ce qui concerne la Faculté de l'éducation permanente (FEP), c'est la

reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels qui a surtout retenu l'attention des congressistes. Depuis l'été dernier, l'Association participe à un comité ad hoc de la FEP qui étudie les moyens d'implanter plus systématiquement la reconnaissance des acquis à la Faculté et dans l'ensemble de l'Université. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'AGEEFEP s'intéresse à cette question, qui faisait partie de son programme d'action dès sa fondation, en 1985. La pression des membres se fait cependant plus impérieuse, comme en fait foi la résolution qui enjoint l'Association à se donner

« une obligation de résultat » dans le processus en cours.

Dans un tout autre ordre d'idées, l'AGEEFEP défendra dorénavant le principe que toute association ou groupe d'étudiant-e-s voulant adhérer aux Services aux étudiants (SAE) le fasse dans les mêmes conditions auxquelles sont assujettis les étudiant-e-s de l'Université de Montréal. Pendant de nombreuses années, l'Association a dénoncé le fait que les étudiant-e-s de l'École polytechnique et de l'École des Hautes études commerciales contribuaient moins que ceux de l'U.deM. au

financement des SAE et du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) tout en conservant un accès sans réserve à ces services. L'an dernier, les deux écoles affiliées ont finalement décidé de se retirer des SAE tout en conservant leur participation au CEP-SUM, ce qui a mis fin à un vieux litige et rétabli l'équité tant souhaitée.

Notons enfin que le congrès a adopté l'état financier de la dernière année ainsi que les prévisions budgétaires pour les années 2003-2004 et 2004-2005. Ces documents indiquent que l'Association est en très bonne santé financière.

De nouveaux venus à la direction

L'équipe dirigeante de l'Association pour les deux prochaines années compte bon nombre de nouvelles figures.

Au comité exécutif, M^{me} Yvonne Ellis, qui était membre du conseil de direction depuis plusieurs années, succède à M^{me} Chantal Bastien au poste de vice-présidente. M^{me} Bastien n'avait pas sollicité de renouvellement de mandat.

Les quatre autres membres, qui ont été réélus sans opposition, sont M. Robert Martin, président; Normand Bélisle, secrétaire général; M^{me} Claudette T. Cloutier, vice-présidente; et M. Denis Sylvain, vice-président.

Au conseil de direction, on compte cinq nouveaux venus, soit M^{me} Isabelle Alonzi, M^{me} Gina D'Alfonso, M. Danny A. Désiré, M. Jean-Sébastien Dufresne et M. Sylvain Moussenguét. Ils se joignent à M^{me} Lucie Dionne, M. Gyll Gagné, M^{me} Shanidar-Élaine Kerlegrand, M^{me} Nicole Lapière et M^{me} Marcelle Paulette, qui ont tous été réélus. À titre de président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, M. Alain Tremblay fait également partie du conseil.

Tous les mandats sont d'une durée de deux ans et ils viendront à échéance en novembre 2005.



Les membres du comité exécutif. En avant-plan, Yvonne Ellis, vice-présidente; Robert Martin, président et Claudette T. Cloutier, vice-présidente; en arrière plan, Denis Sylvain, vice-président et Normand Bélisle, secrétaire général.



Les 11 membres du conseil de direction. En avant-plan, de gauche à droite, Shanidar-Élaine Kerlegrand, Sylvain Moussenguét, Marcelle Paulette, Alain Tremblay et Nicole Lapière; en arrière plan, Jean-Sébastien Dufresne, Lucie Dionne, Gyll Gagné, Isabelle Alonzi, Gina D'Alfonso et Danny A. Désiré.



Après le congrès, les participants-e-s ont fraternisé au café bistro La Brunante.

Naissance du Mouvement québécois des adultes en formation

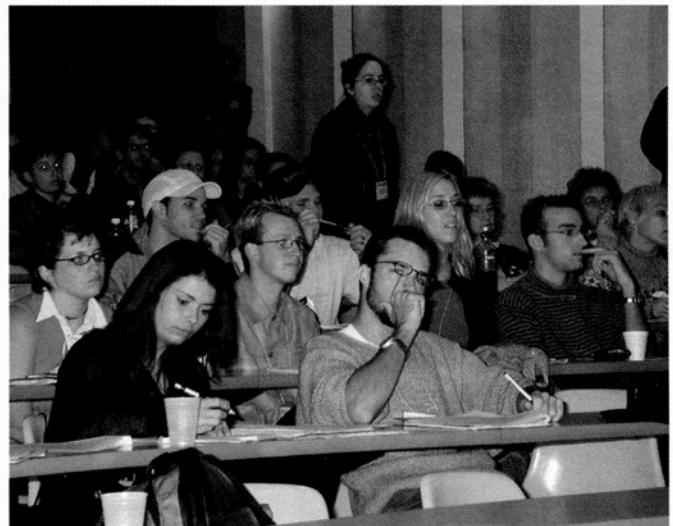
Quelque 150 étudiants et étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université ont posé les premiers jalons d'un nouveau mouvement étudiant, le **Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)**. Ce dernier verra officiellement le jour en avril 2005 au cours du 3^e Colloque des adultes en formation, qui constituera l'assemblée générale de la fondation du Mouvement.

Cette décision découle directement des deux premiers colloques des adultes en formation, qui se sont tenus respectivement en octobre 2002 et octobre 2003, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

À chacune de ces occasions, pendant deux jours, les participants et participantes ont discuté des droits des étu-

dans lesquelles ils effectuent leurs études, du régime de l'aide financière aux études, du financement de l'éducation des adultes au Québec, de la reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels et, de façon générale, de la participation des étudiant-e-s adultes à la définition des politiques et des règles qui les gouvernent. Une quarantaine de propositions ont été adoptées sur ces différents sujets et elles constituent la base du programme politique du Mouvement.

L'originalité du MQAF consiste à réunir quatre groupes d'étudiant-e-s adultes relevant de trois ordres d'enseignement. S'il existe des particularités dans chacun des groupes, ce dont tien-



Plusieurs propositions ont été adoptées en assemblée plénière.

des problèmes communs, notamment le faible poids politique de l'éducation des adultes dans le système d'éducation. Le nombre restreint d'associations d'étudiant-e-s adultes n'est pas étranger à ce phénomène.

DES PROBLÈMES CRIANTS AU SECONDAIRE

À la lumière des deux premiers colloques, on constate cependant que c'est l'ordre secondaire qui fait face aux problèmes les plus criants. Dans le compte rendu du colloque, on lit à ce propos : « Tant l'an dernier que cette année, ce sont surtout les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire qui ont fait état de leur ras-le-bol à l'égard d'une foule de problèmes : la difficulté de s'inscrire dans le programme d'études de leur choix, la situation financière extrêmement pénible dans laquelle ils doivent effectuer leurs études, et les règles infantilisantes, arbitraires et anti-éducatives qui leur sont trop souvent imposées. Des exemples? Des étudiants adultes sont forcés de signer des contrats dans lesquels ils s'engagent à respecter un seuil d'absence de 10 %, peu importe le motif, incluant les problèmes de santé. Excèdent-ils ce seuil, les adultes doivent venir en retenue le soir quand ils ne sont pas expulsés de l'école, même lorsqu'ils ont d'excel-



Les discussions en atelier ont été très intenses.

dants adultes - de l'absence de droits dans certains cas -, des conditions socio-économiques souvent difficiles

dra compte la structure organisationnelle du Mouvement, le fait est que tous les étudiant-e-s adultes ont des intérêts et

lents résultats scolaires! Or, il y a parmi eux de très nombreuses mères monoparentales qui ne peuvent tout de même pas laisser leurs enfants seuls à la maison lorsqu'ils sont malades. Les comportements vexatoires et abusifs incluent aussi l'impossibilité pour un étudiant adulte d'entrer dans sa classe s'il a 30 secondes de retard et même des systèmes serrés de contrôle pour aller à la toilette! Il s'agit là de comportements qui n'ont rien pour favoriser la persévérance et la réussite des adultes qui ont effectué un retour aux études dans l'espoir d'améliorer leur sort. »

Selon toute vraisemblance, ces anomalies découlent de l'influence qu'exercent depuis quelques années Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi (CLE) sur l'éducation des adultes au secondaire. C'est en effet en vertu des programmes de ces organismes que de nombreux adultes, prestataires de l'aide sociale, retournent aux études. Or, dans ce cas, ce sont Emploi Québec et les CLE qui imposent des règles rigides sur lesquelles les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle des commissions scolaires n'auraient à peu près rien à dire.

UN PRÉALABLE

La viabilité à moyen et à long terme du MQAF suppose que l'Assemblée nationale amende la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Pour l'heure, celle-ci ne permet pas aux adultes du secondaire et du cégep de créer des associations étudiantes accréditées; à l'université, les possibilités de le faire sont limitées. L'enjeu est crucial, car seules les associations accréditées disposent de véritables pouvoirs, dont ceux de percevoir des cotisations auprès de leurs membres et de désigner les représentant-e-s étudiants dans les instances scolaires.

Heureusement, il y a lieu d'être optimiste, car le ministère de l'Éducation a mené pendant plus d'un an des consultations devant mener à la mise à



Denis Sylvain, président de la FAEUQEP, Ghislaine Chabotte, présidente d'assemblée et Robert Martin, coordonnateur du colloque.

jour de la Loi, et il existe un très large consensus sur la nécessité d'inclure les étudiant-e-s adultes du secondaire dans le champ d'application de la Loi.

DES PARTENAIRES ET DES COMMANDITAIRES

En raison de leurs moyens financiers limités, les étudiant-e-s adultes n'auraient pas été en mesure de jeter les bases d'un nouveau mouvement étudiant sans la collaboration de partenai-

(CSQ), la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNÉE-Q-CSN), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) et la compagnie Orléans Express.

L'AGEEFEP est directement engagée dans ce projet à titre de membre de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). L'assemblée générale de l'Association, tenue en novembre dernier, a d'ailleurs adopté à l'unanimité une résolution qui réitère la pertinence de cet engagement.

Enfin, à moins d'imprévu, le 3^e Colloque des adultes en formation aura lieu en avril 2005, toujours dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, et c'est à cette occasion que se tiendra

l'assemblée générale de fondation du MQAF. Entre autres, les participants et participantes adopteront les règlements généraux ainsi que le programme politique du mouvement, et ils éliront leur conseil d'administration.



La pièce Routes secondaires, du Théâtre Parminou, a été très appréciée.

res et de commanditaires. Pour les deux premiers colloques, ceux-ci ont été l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), la Bibliothèque nationale du Québec, l'Université du Québec à Montréal, la Centrale des syndicats du Québec

Moins de soleil, plus brillant.

Poursuivez vos études cet été !

Cours offerts dans ces programmes par la Faculté de l'éducation permanente

COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Informatique – Bureautique
Informatique – Initiation à la programmation
Informatique – Initiation au multimédia
Informatique – Programmation Internet
Journalisme
Localisation
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction

COURS DE LANGUES

Anglais
Français langue seconde

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé et des services sociaux
Relations industrielles

INTERVENTION

Criminologie
Droit
Intervention auprès des jeunes
Intervention dans les groupes et les organisations
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille
Relations interculturelles
Toxicomanies
Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

514.343.6090
1 800 363.8876

www.universitedete.umontreal.ca